



**Assemblée générale**

**PROVISOIRE**

**A/46/PV.15  
9 octobre 1991**

**FRANCAIS**

---

**Quarante-sixième session**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 15e SEANCE**

**Tenue au Siège, à New York,  
le lundi 30 septembre 1991, à 15 heures**

**Président :** M. SHIHABI (Arabie saoudite)

**puis :** Datuk ABDULLAH Ahmad Badawi (Malaisie)  
(Vice-Président)

**Allocution de M. Rodrigo Borja, Président de la République de l'Equateur**

**Débat général [9] (suite)**

**Déclarations de :**

**M. Al-Saïd (Oman)  
Prince Saoud Al-Faisal (Arabie saoudite)**

/...

---

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

M. Manglapus (Philippines)  
M. Gros Espiell (Uruguay)  
M. Wong (Singapour)  
M. Sey (Gambie)

La séance est ouverte à 15 h 15.

ALLOCUTION DE M. RODRIGO BORJA, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE L'EQUATEUR

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : L'Assemblée va tout d'abord entendre une déclaration du Président de la République de l'Equateur.

M. Rodrigo Borja, Président de la République de l'Equateur, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République de l'Equateur, M. Rodrigo Borja, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président BORJA (interprétation de l'espagnol) : L'ordre international né de la seconde guerre mondiale est mort. Une période de l'histoire, marquée par la guerre froide, la répartition bipolaire du pouvoir mondial, la division de la planète en deux grandes zones d'influence où les petits pays étaient des pions sur l'échiquier géopolitique des grandes puissances et où l'humanité était soumise à l'équilibre de la terreur, est révolue.

Avec les derniers événements mondiaux, une nouvelle ère historique s'ouvre, caractérisée sur le plan politique, par la démocratisation de sociétés auparavant centralisées et autoritaires; sur le plan économique, par la formation de grands blocs, l'ouverture des marchés, l'élimination des barrières douanières et la libre circulation des marchandises, des services, des capitaux, de la technologie et d'autres facteurs de production; sur le plan international, par la détente et la recherche de la paix; et sur le plan militaire, par le désarmement et le démantèlement des deux grandes alliances stratégiques, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et le Traité de Varsovie, qui pendant longtemps ont maintenu l'humanité dans l'angoisse constante de la menace de mort.

Le Président Borja

Ces changements sont survenus si rapidement que nous avons à peine eu le temps de nous en apercevoir, de les interpréter et d'en comprendre les arcanes. Actuellement, la société humaine change plus rapidement en une décennie qu'elle ne le faisait auparavant en un siècle.

Je dirais que le XXe siècle est terminé, qu'il est né en 1914 avec la première guerre mondiale et qu'il a pris fin avec la chute du mur de Berlin.

Les grands événements dans la vie de l'humanité ont la vertu de se constituer en délimitations des époques historiques. Tout comme la chute de l'Empire romain, en 476, a marqué la fin de l'antiquité et le début du Moyen-Age; tout comme la découverte de l'Amérique en 1492 a inauguré l'ère moderne; tout comme la Révolution française a été le grand tournant entre l'ère moderne et notre monde contemporain; tout comme l'explosion des bombes atomiques sur Hiroshima et Nagasaki a été à l'origine de l'époque actuelle, la chute du mur de Berlin a annoncé la fin du XXe siècle. Car il ne s'agissait pas simplement d'un mur qui divisait une ville en deux parties mais du symbole de l'hostilité implacable entre deux systèmes philosophiques, politiques, économiques et sociaux.

Les événements en Union soviétique, vus sous l'angle de la philosophie de l'histoire, signifient la chute de l'un des grands empires, étant donné que ces événements, sur le plan dialectique, sont de simples catégories historiques qui n'ont pas toujours existé et qui ne pouvaient pas aspirer à une vie éternelle. Comme tous les phénomènes de la nature, de l'homme, de l'histoire et de la culture, ils naissent, croissent, atteignent leur zénith puis s'effondrent. Cela est arrivé tout au long de l'histoire, avec l'empire perse, l'empire romain, l'empire musulman, l'empire ottoman et bien d'autres constellations de pouvoir qui se sont consolidées tout au long de l'histoire.

Les théories du marxisme ont échoué. Elles s'étaient éloignées des textes originaux qui étaient fondamentalement libertaires; elles ont suivi la voie de l'autoritarisme; elles ont imposé aux sociétés l'aberration d'un parti unique; elles ont supprimé le pouvoir fécond de la liberté. Elles ont perpétué la dictature du prolétariat et au moyen d'éliminations successives, le parti a remplacé la classe prolétaire; l'appareil a remplacé le parti; les dirigeants, l'appareil; en conclusion, le pouvoir a été confié à un petit nombre de dirigeants éminents qui, de fait, commandaient et décommandaient, faisaient et défaisaient toute chose dans leurs sociétés respectives.

Le Président Borja

Par ailleurs, la stratification des instruments de production entraîne sans doute une perte de dynamisme de leurs économies. Le contrôle qu'exerce le gouvernement sur les centres productifs s'est rapidement transformé en un intérêt de classe de la haute bureaucratie et, en même temps, l'ancienne contradiction est réapparue, qui avait déjà été dénoncée dans le Manifeste communiste de 1848 entre oppresseurs et opprimés. Mais même s'il en était ainsi et même si les thèses politiques et économiques du marxisme ont échoué dans leurs applications historiques, on ne saurait leur refuser le mérite d'avoir été la première grande dénonciation de l'indifférence morale d'une société injustement structurée, des abus du capitalisme du XXe siècle et de l'égoïsme économique des classes dirigeantes.

Paradoxalement, je dirais que les thèses marxistes ont échoué dans leur application, mais que ces thèses ont obligé le monde à changer de cap.

Avec la disparition de l'affrontement Est-Ouest, on a pu mettre en relief l'opposition Nord-Sud entre le monde développé expansionniste et dominateur, et le monde endetté, en développement et dépendant.

Pour ce qui est de l'Amérique latine, nous vivons la situation paradoxale et dramatique d'une démocratie politique élaborée laborieusement au fil des années et un sous-développement économique avec toute sa charge d'injustice sociale, de pénurie et de dépendance extérieure. Nous avons en fait, un fragment de démocratie - la démocratie politique - mais il nous manque la démocratie économique et la démocratie sociale.

Jamais comme aujourd'hui, en effet, les frontières de la démocratie politique n'ont été aussi larges qu'en Amérique latine; jamais autant de pays n'ont vécu sous des régimes démocratiques dans notre région. Pratiquement tous les pays latino-américains ont des gouvernements élus par le peuple. Mais le progrès politique ne s'est pas traduit par la prospérité économique et le bien-être social. Bien au contraire; nos régimes démocratiques ont reçu le lourd héritage de la crise, la diminution du revenu et la dégradation de la qualité de vie de leurs peuples; d'une dette disproportionnée par rapport aux capacités de paiement; de la diminution du courant de capitaux frais pour notre développement économique; de graves problèmes dans le secteur extérieur; des inégalités macro-économiques inquiétantes; des exigences sociales réprimées pendant longtemps, et tout ceci ajouté à des déficiences structurelles bien connues.

Le Président Borja

Cela présente au moins deux risques : premièrement, les régimes démocratiques risquent de se trouver dans l'impossibilité de donner des réponses efficaces et de trouver des solutions satisfaisantes aux exigences considérables et légitimes du peuple, et, deuxièmement, il s'agit de savoir comment gouverner des sociétés mises en ébullition par une masse de problèmes sociaux. Il est évident que cela rend la tâche des gouvernements extrêmement difficile. Nos démocraties naviguent dans des eaux agitées et au milieu de la tempête, les hommes d'Etat latino-américains s'efforcent de maintenir le cap sans pour autant renoncer au consensus démocratique dans un débat ouvert sur des questions relatives aux droits de l'homme et à la liberté de la presse.

Les Nations Unies ont accompli au cours de ces 46 dernières années une mission de maintien de la sécurité et de la paix dans le monde d'une importance exceptionnelle. Elles ont eu à faire face à tant de problèmes dramatiques issus de la guerre froide : la question de la Palestine, les nombreux conflits au Proche-Orient, la guerre de Corée, le problème congolais, la division de Chypre, la guerre civile en République dominicaine en 1965, le différend entre l'Inde et le Pakistan, la guerre du Viet Nam, le conflit de l'Afghanistan, dont le règlement a été le premier pas vers la détente Est-Ouest et dans lequel le Ministre équatorien des affaires étrangères, Diego Cordovez, a joué un rôle très important, la question de l'Angola, le problème de la Namibie, la pacification de l'Amérique centrale, la guerre entre l'Iraq et le Koweït et bien d'autres conflits qui ont éclaté et auxquels a fait face avec détermination et prudence l'organisation mondiale.

La situation nouvelle qui règne dans le monde exige néanmoins que les Nations Unies jouent un rôle nouveau. La guerre froide est finie, mais il faut aujourd'hui engager la guerre contre la pauvreté. Il faut financer la paix et non pas la guerre. Il faut travailler pour la vie et non pas pour la mort. Il faut créer un monde plus moral et plus rationnel. Les défis économiques et sociaux sont au premier plan. L'amélioration de la qualité de la vie de nos peuples est un impératif et la justice sociale internationale apparaît comme un préalable à l'instauration de la paix dans le monde. De nouvelles perspectives s'ouvrent donc aux Nations Unies dans le domaine du développement et pour ce qui est de la découverte de la dimension humaine du développement économique, notamment en ce qui concerne les régions les moins avancées de la planète.

Le Président Borja

Je saisis l'occasion d'exprimer, au nom de mon gouvernement et de mon peuple, notre très ferme appui au Conseil économique et social des Nations Unies pour son initiative de convoquer une réunion au sommet pour examiner plus à fond la question du progrès social et pour rechercher de nouveaux critères permettant d'évaluer avec plus d'exactitude le développement humain.

La paix est un bien universel et indivisible, et nous devons savoir qu'elle est vulnérable quel que soit l'endroit où elle est menacée. Ce principe devient de plus en plus important dans les relations entre Etats. Le peuple équatorien veut vivre en paix. De fait, l'Equateur est une oasis de paix. Nous considérons la paix comme la principale ressource économique pouvant assurer notre développement. Nous voulons une paix fondée sur la justice, une paix signifiant le respect du droit d'autrui, selon la définition claire et toujours d'actualité du grand dirigeant mexicain du siècle dernier, Benito Juarez.

Dans le cas de l'Equateur, cette paix est liée au respect des droits amazoniens de mon pays et c'est de cette question que je souhaite entretenir l'Assemblée. Il existe depuis des années entre l'Equateur et le Pérou un problème territorial qui n'est toujours pas résolu. Ce problème menace la sécurité, la paix et l'intégration régionales et a entraîné au fil des ans des tensions potentiellement dangereuses. Mon gouvernement a toujours traité ce problème avec un maximum de responsabilité et de sérieux.

Comme chacun sait, je suis arrivé au pouvoir après trois tentatives. Cela signifie que j'ai fait trois campagnes électorales au cours desquelles j'ai prononcé des milliers de discours. Pourtant, dans aucun d'entre eux, je n'ai évoqué ce problème territorial avec le Pérou, car il m'a toujours semblé que cette question était tellement importante pour l'avenir de mon pays qu'il n'était pas de mise de s'en servir dans des discours électoraux. Depuis mon arrivée au pouvoir, je me suis efforcé d'instaurer un climat de détente et d'amitié avec le Pérou afin de nous permettre de trouver une solution pacifique au problème. J'ai été le premier Président équatorien de toute notre histoire à se rendre au Pérou et, réciproquement, Alan García a été le premier Président péruvien à se rendre en Equateur. Le 22 mai de l'année dernière, j'ai dit, sur les ruines incas de Machu Picchu, au Pérou, en ouvrant la réunion au sommet des présidents du Groupe andin :

Le Président Borja

"Les deux visites s'inscrivent dans le cadre de notre désir réciproque d'instaurer un climat de détente, de paix, de calme, d'amitié, de compréhension et de confiance mutuelle, un climat qui nous permettra le moment venu de discuter de nos problèmes bilatéraux, sur lesquels nous avons des opinions et positions opposées."

J'ai toujours montré par mon attitude que j'aspirais à la paix et que je souhaitais trouver des solutions pacifiques à notre problème. Avec l'autorité morale que me donnent ces références, et étant donné que mon pays a toujours adhéré aux principes de la Charte des Nations Unies relatifs au règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques, au rejet des conquêtes territoriales par la force et au refus de reconnaître la victoire militaire comme source de droit, j'invite le Pérou, de la plus haute et prestigieuse tribune dont dispose l'humanité, à régler pacifiquement notre problème et notre différend territorial déjà anciens par le biais de l'arbitrage du pape Jean-Paul II. L'arbitrage est l'un des moyens pacifiques que reconnaît le droit international pour régler les différends. Récemment, l'arbitrage a montré son efficacité dans le règlement du différend entre l'Argentine et le Chili à propos de la question du détroit de Beagle. Le peuple équatorien et le peuple péruvien, tous deux profondément chrétiens, respecteront la décision. Je propose au Pérou de vivre en paix et de travailler ensemble à promouvoir le développement, la justice sociale et l'amélioration de la qualité de la vie de nos peuples.



Le Président Borja

J'invite le Pérou à se joindre à nous pour diminuer nos dépenses militaires, pour consacrer à des tâches productives le meilleur de nos efforts, de nos énergies et de nos ressources financières. J'invite le Pérou à ouvrir une ère de paix, de compréhension et de confiance mutuelle entre nos deux pays, pour que, débarrassés des horreurs de la guerre, nous puissions avancer ensemble sur la voie du progrès.

J'invite instamment le chef d'Etat péruvien et les autres chefs d'Etat de tous les pays d'Amérique du Sud à déclarer solennellement notre région zone de paix. Employons-nous à y concrétiser une notion de sécurité démocratique répondant aux besoins du développement économique et humain. Abstenons-nous de recourir à la menace ou à l'emploi de la force pour résoudre nos différends. Faisons de nos frontières des lieux de rencontre et d'amitié. Disons non à la course aux armements et non à la nucléarisation de l'Amérique latine.

Voilà ce que je propose au nom du droit, au nom de la justice et au nom de la paix, qui sont autant de valeurs de la coexistence civilisée des hommes.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de l'Equateur de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Rodrigo Borja, Président de la République de l'Equateur, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

## DEBAT GENERAL

M. AL-SAID (Oman) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous exprimer mes sincères félicitations et la satisfaction de mon pays pour votre élection à la présidence de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Votre compétence et votre expérience bien connues ainsi que l'attachement de votre pays - l'Arabie saoudite soeur - aux principes et aux idéaux de la Charte des Nations Unies sont les meilleurs garants du succès de la session.

Je voudrais également dire toute ma reconnaissance à votre prédécesseur, M. Guido de Marco, pour les efforts sincères que lui-même et les autres membres du Bureau ont faits pour mener à bien les travaux de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale.

M. Al-Said (Oman)

Au nom de mon pays, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer nos sincères remerciements et toute notre reconnaissance au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, qui s'efforce sans relâche de rehausser la crédibilité des Nations Unies, conformément aux nobles principes de l'organisation internationale, et de promouvoir la paix et la coopération internationales. Je tiens à bien marquer que mon pays apprécie au plus haut point les efforts qu'a faits le Secrétaire général au cours de l'année écoulée pour trouver une solution pacifique à la crise du Koweït. De même, nous le remercions de ses efforts inlassables pour résoudre le problème des otages retenus aux Moyen-Orient.

Il est encourageant de voir que l'influence grandissante de l'Organisation des Nations Unies s'accompagne d'une augmentation du nombre de ses Membres, ce qui renforce son caractère universel. Mon pays se félicite de l'entrée aux Nations Unies de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée, dans l'espoir que leur admission ouvrira la voie à une paix durable dans la péninsule coréenne. Je me félicite également que la République des Iles Marshall, les Etats fédérés de Micronésie et les Etats baltiques : la République de Lituanie, la République d'Estonie et la République de Lettonie, qui viennent d'acquérir leur indépendance, soient devenus Membres des Nations Unies. Nous formons des vœux pour leur succès et pour qu'ils aient un avenir plus stable et plus prospère.

L'actuelle session a lieu à un moment crucial de l'histoire des relations internationales, de l'histoire des Nations Unies plus particulièrement. Jamais jusqu'ici l'Est et l'Ouest n'avaient entretenu des relations aussi positives, lesquelles ont contribué dans une large mesure à créer le climat propice au règlement de bien des problèmes internationaux. Nous devons par conséquent tirer parti du climat international favorable et ne pas hésiter à saisir l'occasion d'épargner aux générations futures le fléau de la guerre, de préserver la dignité de l'homme et de renforcer la sécurité et la stabilité sur la base du principe de la souveraineté des Etats, de la justice, du respect du droit et de la coopération constructive entre tous les Etats. Ces concepts sont indissociables des fondements sur lesquels ont été érigées les Nations Unies.

M. Al-Said (Oman)

Nous avons tous le devoir de préserver ces nobles idéaux, en vue d'apporter aux générations présentes et futures le bonheur, la sécurité et la prospérité auxquelles elles aspirent et de les soustraire à la violence, à l'instabilité et aux confrontations.

Par le biais de cette organisation, la communauté internationale lance un appel en faveur de la liberté et de la coopération. Il appartient donc à l'Organisation des Nations Unies de ne ménager aucun effort dans ce but et de s'interdire d'être utilisée comme un instrument pour infliger des souffrances aux peuples, mais plutôt de servir de moyen de développement et de coopération entre les nations.

La crise du Koweït a été la plus grande épreuve de l'après-guerre froide qu'a connue l'ordre mondial actuel. Grâce à Dieu, cette épreuve a été couronnée de succès et il en est résulté un grand triomphe pour l'Organisation des Nations Unies. La communauté internationale a démontré de façon décisive et indubitable que les relations internationales doivent être gouvernées par le droit international et que l'emploi de la force pour régler des différends entre Etats est contraire à la légitimité internationale.

Une fois de plus, mon gouvernement exprime sa profonde reconnaissance à tous les Etats frères et amis qui se sont empressés de soutenir les pays du Conseil de coopération du Golfe (GCC). Ce soutien représente une authentique première en matière de coopération internationale. A cette occasion, j'aimerais exprimer la gratitude de mon pays pour la position ferme et courageuse de la communauté internationale, et notamment de l'Arabie saoudite soeur, qui n'ont ménagé aucun effort pour soutenir la règle du droit et pour appliquer les résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

Etant situé sur le détroit d'Ormuz, mon pays est pleinement conscient de ses grandes responsabilités. Nous nous efforçons donc de jouer un rôle positif dans l'instauration d'un système de sécurité régional dans le Golfe. Nous collaborons actuellement avec nos frères de la GCC à la mise au point d'accords de sécurité futurs au niveau du Golfe, au niveau arabe et au niveau international, afin d'établir la sécurité et la stabilité dans la région. A cet égard, nous n'avons jamais manqué de consulter nos amis du Golfe, notamment la République islamique d'Iran.

M. Al-Said (Oman)

Je dois dire que malgré les problèmes qui ont découlé de la crise et l'ampleur de ses conséquences tragiques, les souffrances et les pertes de vie, un espoir demeure. J'irai jusqu'à dire que la progression constante vers la paix internationale s'accélère, du fait que nous avons un intérêt commun à maintenir la paix, la stabilité et la prospérité économique. Ayant pris conscience de cet intérêt commun et nous étant efforcés de le promouvoir, nous sommes persuadés que la coopération régionale remplacera inmanquablement les antagonismes et la confrontation; alors nous pourrons garantir un avenir meilleur.

La crise du Golfe a démontré que la sécurité et la stabilité dans cette région sont étroitement liées à l'économie mondiale. Les pays industrialisés n'ont pas été les seuls à souffrir économiquement des effets de la crise qui a affecté rapidement les pays en développement et les nations les plus pauvres, particulièrement vulnérables à l'instabilité des prix du pétrole et à l'interruption des échanges commerciaux. Ceci permet de nous rendre compte que les accords de sécurité régionale ne visent pas seulement à garantir la sécurité et la stabilité dans la région du Golfe, mais servent également les intérêts de la communauté internationale dans son ensemble.

Le problème palestinien a été la principale source d'instabilité et de conflits au Moyen-Orient. Aussi longtemps que ce problème ainsi que les autres problèmes en suspens entre les Arabes et les Israéliens ne seront pas réglés, les risques de nouvelles crises au Moyen-Orient seront, malheureusement, de plus en plus grands. Dans l'intérêt de la paix dans le monde entier, le problème palestinien doit donc être réglé. Persuadé de l'importance de la communication et d'un dialogue constructif, mon pays appuie les efforts internationaux visant à trouver une solution pacifique, juste et durable à la question palestinienne sur la base de la légitimité internationale et des résolutions des Nations Unies. A cet égard, nous nous félicitons des efforts déployés par les Etats-Unis pour la convocation d'une conférence de paix sur le Moyen-Orient, entre les Etats arabes et Israël. Nous nous félicitons également des réponses positives à cette conférence par les parties arabes directement concernées par la question.

Le soutien apporté à la paix par le Sultanat d'Oman ne diminuera pas et ne fera pas place au désespoir. Nous avons toujours appuyé tous les efforts

M. Al-Said (Oman)

visait à trouver des solutions pacifiques et nous sommes persuadés que les Etats arabes sont sérieux dans leur recherche de la paix. Il y a trois ans, le Conseil national palestinien a adopté une résolution historique qui a ouvert la voie à la paix. Cependant, Israël a hélas réagi en s'entêtant davantage dans son intransigeance, son occupation et la répression des habitants sans défense dans les territoires palestiniens occupés.

Nous espérons vivement qu'Israël ne laissera pas passer cette occasion historique et qu'il entamera des négociations sérieuses avec les Etats arabes en vue d'aboutir à une paix durable et globale dans la région. Nous invitons tous les Etats qui entretiennent de bonnes relations avec Israël de persuader cet Etat de cesser sa politique d'édification de colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés et d'oppression des Palestiniens qui s'y trouvent, car cette politique constitue l'obstacle principal dans la voie du progrès vers la paix.

Du haut de cette tribune, nous invitons tous les Etats du monde à s'efforcer par tous les moyens d'instaurer la paix sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. A cet égard, les Nations Unies assument une responsabilité spéciale pour la mise en oeuvre de ces résolutions. C'est alors que nous verrons l'aube du nouvel ordre mondial au Moyen-Orient, et seulement alors que la coexistence pacifique prévaudra entre les peuples de cette région.

Nous avons assisté à des progrès plus importants dans d'autres régions du Moyen-Orient. Au Liban, nous avons observé avec satisfaction les mesures positives prises par le Gouvernement libanais conformément à l'Accord de Taëf. Nous espérons que la sécurité et la prospérité prévaudront dans toutes les parties du Liban. Une fois de plus, nous appelons la communauté internationale à exiger la mise en application de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, qui prévoit le retrait d'Israël du territoire libanais.

La situation en Afghanistan appelle des efforts supplémentaires. Mon pays rend hommage à l'Organisation des Nations Unies pour les efforts qu'elle a déployés en vue d'aboutir à un règlement pacifique de la question afghane, le dernier en date étant le plan de paix du Secrétaire général du 22 mai 1990. Toutefois, on compte toujours 5 millions de réfugiés afghans environ; 2 millions de handicapés afghans attendent la fin de l'effusion de

M. Al-Said (Oman)

auxq, sans parler de plus d'un million de vies perdues depuis le début de la crise. De telles souffrances exigent une solution décisive et définitive basée sur la mise en place d'un gouvernement national élargi et le retour des réfugiés dans leurs foyers.

Six ans à peine se sont écoulés depuis qu'Oman a établi des relations diplomatiques avec l'Union soviétique, six années fertiles en événements importants qui ont modifié la nature de l'Union soviétique, ainsi que celle du reste des Etats d'Europe de l'Est, d'une manière qui aurait été inconcevable à l'époque.

M. Al-Said (Oman)

L'évolution positive qui s'est produite en Union soviétique peut être mise au crédit de ces hommes qui ont conduit la campagne de réformes et d'ouverture avec beaucoup de courage et de détermination. Leur nom figurera dans les annales de l'histoire comme un symbole de liberté et de paix, à ce stade auquel nous avons accédé grâce à leur politique. Perestroïka et glasnost, adoptées par les dirigeants de l'Union soviétique depuis 1985, ont frayé la voie à l'émergence de personnalités dirigeantes soviétiques animées d'une grande détermination, de beaucoup de courage et du sens de leurs responsabilités.

Je ne peux que rendre hommage ici, une fois de plus, en mon nom propre et au nom de mon pays, au peuple soviétique et à la République de Russie pour leur attitude positive lors des événements du mois dernier. L'échec du coup d'état et le rétablissement de la légitimité en Union soviétique sont véritablement une grande victoire pour la paix dans le monde entier et un triomphe du nouvel ordre mondial.

De nombreux signes témoignent des progrès réalisés vers la paix. Les Nations Unies peuvent jouer un rôle accru dans le règlement des différends. Nous sommes très optimistes en ce qui concerne le Cambodge, l'Afrique du Sud, Chypre, la corne de l'Afrique, l'Amérique centrale et d'autres régions du monde où les peuples ont toujours aspiré à la liberté, à la tranquillité et à la paix. Les Nations Unies ont joué un grand rôle dans certains cas. Il leur faudra encore déployer de nouveaux efforts pour résoudre ces problèmes, ainsi que d'autres questions. En dépit des lourdes tâches qui incombent aux Nations Unies, en tant que plus haute instance internationale, elles portent une responsabilité spéciale dans maints domaines qui dépassent les capacités des Etats individuels.

Nous pensons qu'il est de la plus haute importance de jeter les fondements d'une stratégie mondiale intégrée en faveur de l'environnement, qui préservera les ressources de la planète pour les générations futures. A cet égard, la Conférence sur l'environnement et le développement qui doit se tenir l'année prochaine au Brésil aura d'immenses défis à relever. Les pays industrialisés, qui doivent leur puissance et leur prospérité actuelles à leur développement économique, ont une responsabilité particulière en ce sens que leur développement, qui a servi d'exemple aux autres Etats, a utilisé de

M. Al-Said (Oman)

longues années durant les ressources de la Terre sans tenir compte de la relation entre environnement et développement. L'érosion du sol des terres agricoles, la pénurie des ressources en eau, la diminution de la couche d'ozone, la pollution de l'air et la disparition de certaines espèces animales et végétales, démontrent plus que jamais la nécessité de multiplier les efforts afin de dégager des principes communs pour la préservation de l'environnement mondial. Dans tout ceci, les pays industrialisés ne peuvent abdiquer leurs responsabilités historiques. Aujourd'hui, l'environnement dans le Golfe souffre des incendies qui ont été provoqués dans des centaines de puits de pétrole au Koweït et qui n'ont pas encore été éteints. Bien que des efforts dignes d'éloges aient été faits pour limiter les dégâts causés par les nappes de pétrole répandues dans le Golfe, de nouveaux efforts internationaux s'imposent. Tout en nous sentant rassurés par la coopération qui nous a été fournie, coopération que nous considérons nécessaire au règlement des problèmes à l'avenir, nous pensons qu'une coopération constructive est le seul moyen de progresser.

Il existe un autre problème international, à savoir la course aux armements. Mon pays se félicite de l'initiative prise par le Président américain Bush, vendredi dernier, concernant la réduction unilatérale par son pays de ses armements nucléaires stratégiques. Nous saluons les mesures prises à la fois par les Etats-Unis et l'Union soviétique tendant à limiter leurs arsenaux nucléaires. Nous les engageons à prendre d'autres mesures dans cette direction. Dans notre évaluation des sources potentielles de menace nucléaire nous croyons que le principal danger découle de la prolifération incontrôlée de ces armes meurtrières entre toutes.

Dans notre monde d'aujourd'hui, de nombreux problèmes économiques aigus ne connaissent pas de frontières. Ces dernières années, les progrès dans le monde en développement ont été laborieux et l'inflation rampante. Le fossé entre le Nord et le Sud s'est élargi. Tandis que nous nous félicitons des réalisations spectaculaires du nouvel ordre mondial dans le domaine politique, nous voudrions voir ces nouveaux idéaux appliqués dans le domaine des relations économiques. Il est de l'intérêt de tous que la prospérité s'étende au monde en développement, car la prospérité est la base du développement économique pour tous. Nous espérons d'autre part que les pays en développement



M. Al-Said (Oman)

prendront des mesures concrètes pour s'orienter vers une politique basée sur l'économie de marché, qui est considérée le fondement solide du progrès économique prospère.

Nous suivons les progrès faits jusqu'ici à cet égard. Nous notons cependant que beaucoup reste encore à faire. Tandis que nous nous réjouissons de la réduction de la dette accordée par le monde développé, il nous faut constater cependant que de nombreux pays en développement ploient toujours sous le fardeau de la dette et du manque d'investissements. Les perspectives de progrès sont limitées en raison des politiques économiques protectionnistes des pays développés qui leur refusent l'accès aux marchés du monde riche. De nouveaux efforts sont également requis pour promouvoir le transfert de la technologie.

Conscient de l'importance de la coopération, mon pays est désireux d'assumer avec d'autres la responsabilité commune dans ce domaine, en espérant que notre région pourra bénéficier de nouvelles institutions destinées à promouvoir les investissements et le développement.

Il y a une urgente nécessité de réformer l'ordre économique mondial. Le nouvel ordre politique ne saurait être assuré à l'avenir sans une coopération économique renforcée entre le monde développé et en développement. A moins que ces problèmes ne soient abordés sérieusement et dans leur totalité, les pays les moins développés continueront d'être les otages des charges énormes qui pèsent sur eux, au point qu'ils pourront prétendre avoir été privés des privilèges dont jouissent les Etats indépendants.

Là où la souveraineté est bafouée - même si elle existe dans la forme mais pas dans son essence - que ce soit par l'occupation, l'invasion, l'agression ou la stagnation économique, les germes de l'instabilité et de conflits futurs y trouveront un terrain fertile. Le fait de nous réunir en tant que Nations Unies nous conduit à reconnaître le droit de chaque Membre à la pleine souveraineté, à la fois dans la forme et dans le fond. Dernièrement, en collaborant étroitement au sein des Nations Unies, nous avons pu constater comment la nouvelle volonté collective a été capable de défendre la souveraineté dans le cadre d'un système politique mondial en plein changement.

M. Al-Said (Oman)

Nous avons maintenant une occasion véritable de renforcer la souveraineté nationale par des mesures collectives visant à développer le nouvel ordre économique mondial. Ce faisant, non seulement nous élargirons les possibilités économiques pour les pays les moins avancés et les plus pauvres, mais nous contribuerons aussi à maintenir efficacement et de façon permanente la paix et la stabilité internationales.

Pour terminer, je voudrais dire que nous, dans le Sultanat d'Oman, nous attendons résolument et avec optimisme le jour où tous les peuples du monde représentés dans cette assemblée en tant qu'Etats souverains et indépendants se seront débarrassés de la pauvreté, de l'oppression et de l'agression dans un monde de coopération, de sécurité, de stabilité et de prospérité économique.

Le Prince SAUD AL-FAISAL (Arabie saoudite) (interprétation de l'arabe) : Je voudrais, pour commencer, exprimer nos remerciements et notre reconnaissance à S. E. M. Guido de Marco, Premier Ministre adjoint, Ministre des affaires étrangères de la République de Malte, Président de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, qui a guidé les travaux de cet organe avec tant de compétence et de sagesse. Nous adressons également nos remerciements et nos sentiments de reconnaissance à M. Javier Pérez de Cuéllar pour les efforts que lui-même et ses collaborateurs du Secrétariat général n'ont cessé de déployer dans la poursuite des objectifs de l'Organisation des Nations Unies.

Je tiens à saisir cette occasion pour exprimer, au nom du Gouvernement du gardien des deux mosquées sacrées, notre reconnaissance et nos remerciements à la communauté internationale que représente l'Assemblée générale des Nations Unies pour la confiance qu'elle a placée en vous, Monsieur le Président, en vous portant à la présidence de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Tout en tirant une grande fierté de cette confiance, nous tenons à assurer l'Assemblée de l'appui continu du gardien des deux mosquées sacrées et de son gouvernement à l'Organisation des Nations Unies ainsi que de son attachement à ses nobles buts et à tous les efforts visant à renforcer le rôle de cet organe.

En outre, c'est un plaisir, certes, que de pouvoir souhaiter la bienvenue aux nouveaux Membres des Nations Unies, à savoir les Républiques de Lettonie, d'Estonie, de Lituanie, la République de Corée, la République populaire démocratique de Corée, les Iles Marshall et les Etats fédérés de Micronésie. Nous espérons que leur qualité de Membre renforcera l'efficacité et l'universalité de l'action internationale collective. Nous souhaitons également aux peuples de ces pays toute la stabilité et le progrès possibles.

Les événements dramatiques et les changements spectaculaires dont nous avons été et continuons d'être aujourd'hui témoins sur la scène internationale augurent bien d'une transformation historique majeure, maintenant que les régimes autoritaires qui étaient fondés sur une rivalité idéologique stérile ont commencé à disparaître et que le rideau est tombé sur une ère de guerres froides et d'affrontements effrénés - une ère où de vastes ressources matérielles et humaines ont été gaspillées dans une course aux armements

Le Prince Saud Al-Faisal (Arabie saoudite)

terrifiante et coûteuse, infligeant de grandes souffrances à une partie importante de la communauté internationale sous forme de pauvreté, de faim et de maladies. Ceci a eu, bien entendu, des effets économiques, politiques et de sécurité négatifs sur la communauté internationale tout entière et notamment sur les pays en développement.

Nous sommes tous témoins aujourd'hui de la formation d'un nouvel ordre mondial, dont les fondements reposent sur les principes de l'Organisation des Nations Unies et la légalité internationale qui en est la pierre angulaire. C'est un ordre mondial où toutes les nations, grandes et petites, riches et pauvres, sont égales dans l'exercice de leur droit à la souveraineté, à l'indépendance et à la coexistence pacifique; un ordre international qui garantit les frontières internationalement reconnues de chaque pays et ne tolère aucune ingérence de la part d'une nation dans les affaires intérieures d'une autre nation; un ordre qui reconnaît et respecte le droit de tous les peuples à l'autodétermination et la souveraineté des nations sur leurs richesses et leurs ressources; un ordre où l'hégémonie et la tyrannie, non plus que le chantage politique, n'ont de place; un ordre mondial, enfin, qui adopte des moyens pacifiques pour le règlement des différends et se refuse au recours - ou à la menace du recours - à la force dans un but expansionniste ou pour réaliser des ambitions économiques. En tant que musulmans, nous nous félicitons de ces changements historiques et attendons avec impatience que l'on renforce les fondements de ce nouvel ordre et que l'on ait recours à ses principes dans l'intérêt de la sécurité et de la stabilité régionales, dans la solution pacifique des différends, dans l'instauration générale du bien-être économique et la consolidation de la paix mondiale.

L'un des signes les plus importants de l'émergence effective de ce nouvel ordre mondial est peut-être la position ferme et sans précédent résolument adoptée par la communauté internationale face à l'invasion du Koweït par l'Iraq. Lorsque nous nous sommes réunis ici il y a un an, le monde dans son ensemble vivait un événement horrifiant et une tragédie grave, à savoir l'occupation par un Etat Membre de l'Organisation, nommément l'Iraq, d'un autre Etat Membre plus petit, le Koweït, et sa tentative de détruire sa souveraineté, son identité et, en fait, son existence même en tant que nation.

Le Prince Saud Al-Faisal (Arabie saoudite)

Cet événement horrifiant par lui-même fut particulièrement pénible et dangereux pour nous, Arabes et musulmans. Nous avons ressenti une immense amertume en constatant que le coup de poignard dans notre dos n'était pas venu d'un ennemi dont nous nous méfions ou d'un envieux dont nous craignons la malveillance et la haine, mais bien d'un frère auquel nous avons offert notre affection sans réserve et accordé notre confiance absolue, un frère aux côtés duquel nous nous étions toujours tenus en des heures difficiles, n'épargnant aucun sacrifice matériel et humain.

Toutefois, l'injustice ne saurait durer, l'agression ne saurait persister et les souffrances ne sauraient être infligées indéfiniment. L'épreuve a révélé la trempe véritable et noble de nos peuples dans toute la région du Golfe, qui se sont unis sous la bannière du droit aux côtés de leurs dirigeants légitimes et ont fait cause commune pour voler au secours de la victime. Ce fut pour nous une source de fierté que de voir nos frères arabes et musulmans et nos amis partout dans le monde se tenir à nos côtés et lutter au champ d'honneur pour défendre le droit, la justice et la légalité.

Le Prince Saoud Al-Faisal (Arabie saoudite)

La communauté internationale ne nous a pas déçus. Dès le début, elle a pris la décision ferme et courageuse de s'élever contre l'agression. Cette position a été reflétée dans les résolutions ultérieures des Nations Unies à la suite d'une manifestation unique de consensus international, qui montre que nous sommes véritablement au seuil d'une ère nouvelle dans les relations internationales, où il n'y a pas de place pour les tyrans qui étouffent la volonté des peuples ou des envahisseurs qui détruisent les forces vives d'une nation. Nous avons vu la pleine expression de cette volonté quand le monde entier, Etat après Etat, a refusé de reconnaître une situation de fait imposée par la force et l'agression.

Je voudrais, du haut de cette tribune internationale importante, remercier, au nom du gardien des deux mosquées sacrées, le Roi Fahd bin Abdulaziz, tous les pays, les peuples et les organisations qui se sont tenus aux côtés du droit face à l'injustice et ont soutenu le Royaume de l'Arabie saoudite dans la défense de sa sécurité et de son intégrité territoriale, soit par un appui dans les instances internationales soit par l'envoi de forces destinées à renforcer les forces saoudiennes, afin de repousser l'agression iraquienne.

Il est nécessaire de rappeler ces événements pour faire le diagnostic des maux qui nous ont frappés, et en rechercher le remède. La conclusion que nous devons tirer de cette tragédie est qu'aucun profit ne peut provenir de l'agression et que l'agresseur devra supporter les conséquences de ses actes. De plus, nous devons établir des mesures qui permettraient d'empêcher la répétition d'une telle tragédie.

Le Royaume d'Arabie saoudite a appuyé toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives à l'invasion du Koweït par l'Iraq comme il a appuyé et continue d'appuyer toutes les mesures internationales visant à la mise en application de ces résolutions. Nous sommes pleinement convaincus qu'il n'est pas possible de prévenir la répétition d'une telle agression sans le respect continu de la légitimité internationale et sans la mise en oeuvre complète des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Aussi faisons-nous appel à la communauté internationale pour qu'elle continue à respecter ces résolutions et pour qu'elle insiste sur leur mise en application pleine et rapide.

Le Prince Saoud Al-Faisal (Arabie saoudite)

Le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite suit avec une profonde tristesse et une grande préoccupation les souffrances du peuple iraquien, qui sont les conséquences inévitables des politiques oppressives que le régime iraquien poursuit avec insistance. Nous sommes pleinement convaincus que les Nations Unies se préoccupent des souffrances humaines endurées par le peuple iraquien, et notamment le Comité chargé par le Conseil de sécurité de répondre aux besoins humanitaires de ce peuple.

Le plein respect par l'Iraq de toutes les résolutions du Conseil de sécurité et sa coopération avec le Comité spécial garantiront que les besoins humanitaires du peuple iraquien seront totalement adressés et contribueront dans le même temps à renforcer les bases de paix et de stabilité dans la région.

Le nouvel ordre mondial affectera indubitablement les relations internationales et régionales dans les divers domaines politique, économique et celui de la sécurité.

Notre expérience dans la région du Golfe a montré que la sécurité du Golfe a été menacée de l'intérieur même de notre région, qui a été témoin d'une guerre dévastatrice entre l'Iraq et l'Iran avant d'être prise dans la tourmente de l'invasion de l'Etat du Koweït par l'Iraq. Il s'est avéré très clairement que l'instauration d'une stabilité durable dans la région du Golfe exige le renforcement des relations entre les pays du Golfe sur des bases solides et fermes et suivant les principes du droit international. Ces relations doivent être caractérisées par l'égalité entre les nations, l'engagement mutuel de résoudre les conflits par le dialogue et les moyens pacifiques, et la non-ingérence dans les affaires intérieures de chacun, et ce sur la base du respect mutuel et de l'intérêt commun.

Il est donc bien naturel que notre expérience ait affecté l'évolution de la situation dans la région et ait servi de catalyseur pour une vision future pleine de promesses pour nous. Il n'est plus acceptable de permettre que la sécurité de notre région soit sujette aux caprices de convoiteurs dévorés d'ambition, hégémoniques ou expansionnistes, ou d'aventuriers prêts à risquer non seulement les intérêts de leurs peuples, mais aussi ceux de la région tout entière en particulier et de la communauté internationale en général.

Le Prince Saoud Al-Faisal (Arabie saoudite)

Les dirigeants du Conseil de coopération du Golfe ont examiné soigneusement les arrangements de sécurité future, partant du principe de l'autosuffisance et de la coopération avec les pays frères et amis sur les questions qui servent les objectifs de sécurité et de stabilité dans la région.

L'ordre arabe a fait une expérience véritable lors de la crise de l'occupation iraquienne de l'Etat du Koweït. Il est clair et net que la refonte de cet ordre est devenue une nécessité si l'on veut qu'il soit en mesure de participer à la prévention d'une répétition d'événements tragiques similaires. C'est dans ce contexte que les pays arabes qui ont appuyé notre légalité internationale ont voulu mettre au point les fondements d'un nouvel ordre arabe basé sur un esprit de fraternité, de solidarité, d'intérêts communs, et de bénéfices mutuels. Ces concepts ont pris corps dans la "Déclaration de Damas", qui a été adoptée par la République arabe égyptienne, la République arabe syrienne et par les Etats arabes membres du Conseil de coopération du Golfe. La "Déclaration de Damas" repose sur les principes du droit international aux fins d'établir des relations amicales et de bon voisinage d'une part, et de réaliser le vœu commun d'instaurer une coopération solidaire, sincère et sérieuse dans les domaines politique, économique, culturel et celui de la sécurité d'autre part. Cet effort n'était pas un axe dirigé contre quiconque, mais constituait plutôt un appel à la réforme de l'ordre arabe conformément à ces concepts et dans le cadre de la Ligue des Etats arabes.

Notre région arabe ne peut rester la seule en dehors de ces courants nouveaux et rapides qui changent les structures des relations entre les nations et les peuples. Alors que nous affirmons, notamment à la suite de l'épreuve qu'a traversée le monde arabe, qu'il n'est ni raisonnable ni acceptable de baser nos décisions et nos actions sur des mesures et des normes autres que celles adoptées par les autres nations, nous avons donc demandé que toutes les questions qui concernent notre région, et en particulier la cause arabe par excellence, qui est la question de Palestine, puissent profiter de ces évolutions positives qui ont lieu sur la scène internationale.



Le Prince Saud Al-Faisal (Arabie saoudite)

Il existe aujourd'hui une occasion historique de lancer un processus de paix destiné à mettre fin au conflit arabo-israélien et à réaliser un règlement juste et global de la question de Palestine - un règlement qui soit conforme aux résolutions des Nations Unies, qui rétablisse et consacre les droits légitimes du peuple palestinien et qui institue des principes permanents de sécurité et de stabilité au Moyen-Orient fondés sur la légalité internationale et sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Il existe à présent un dispositif permettant d'atteindre ces objectifs : c'est la conférence internationale pour la paix qui doit se tenir dans un proche avenir. Dans ce cadre, le gouvernement du gardien des deux mosquées sacrées appuie les efforts déployés par le Président des Etats-Unis d'Amérique George Bush - efforts que le Secrétaire d'Etat James Baker s'est chargé de faire aboutir - en vue d'instaurer une paix durable et équitable au Moyen-Orient et de régler la question palestinienne, comme il appuie sans réserve la convocation de la conférence internationale pour la paix destinée à permettre la réalisation de ces objectifs. Il affirme également que la création de colonies israéliennes de peuplement dans les territoires arabes occupés, y compris dans la partie orientale d'Al Qods et dans les hauteurs du Golan, constitue une grave violation du droit international et des résolutions des Nations Unies, de même qu'un obstacle de poids aux efforts et aux tentatives en cours visant à réaliser la paix au Moyen-Orient.

Nous espérons que la volonté de paix l'emportera et que la communauté internationale appliquera à la question de Palestine les mêmes principes qu'elle a appliqués lors de l'invasion du Koweït par l'Iraq, pour que prime la légalité internationale et que les principes de justice et de liberté ainsi que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes soient fermement établis. Les Arabes ont choisi la voie de la paix. A cet égard, nous nous félicitons de la déclaration publiée par le Conseil national palestinien à sa dernière session, déclaration qui confirme cette orientation vers la paix.

Nous nous trouvons aujourd'hui à un tournant historique. Il n'est que naturel que nous ayons choisi la voie de la paix puisque nous sommes une nation que sa religion invite instamment à rechercher la paix et à répondre à l'appel à la paix, en totale conformité avec les préceptes de Dieu tout-puissant : "S'ils inclinent à la paix, tu t'y prêteras aussi, et tu mettras ta confiance en Dieu."

Le Prince Saud Al-Faisal (Arabie saoudite)

Alors que nous voyons se succéder des signes qui indiquent bien qu'un nouvel ordre mondial est en train de se constituer, nous suivons avec beaucoup d'intérêt et de plaisir les mesures couronnées de succès que le Gouvernement libanais a prises et continue de prendre pour appliquer les dispositions de l'accord de réconciliation nationale conclu lors de la Conférence de Taëf - notamment celles concernant son rôle dans le rétablissement de l'autorité de l'Etat du Liban sur l'ensemble du territoire libanais, à l'aide de ses propres forces.

Nous avons également écouté avec le plus vif intérêt la déclaration prononcée par M. Elias Hraoui, Président de la République libanaise, dans laquelle, d'une part, il a demandé à la communauté internationale de faire en sorte que la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité soit pleinement appliquée et, d'autre part, il a affirmé la volonté de son gouvernement de faire face aux défis considérables que comporte le retour à la normale. Le gouvernement du gardien des deux mosquées sacrées souscrit à l'appel pressant lancé par le Président libanais à la communauté internationale pour qu'elle contribue concrètement aux efforts de reconstruction du Liban par le biais d'un fonds international d'assistance en faveur du Liban. Nous nous réjouissons de ce que le Royaume d'Arabie saoudite soit l'hôte, en novembre prochain, de la réunion inaugurale de ce fonds, et nous nous félicitons de la décision des organisations et pays frères ainsi que des pays industrialisés de participer et de contribuer à la reconstruction du Liban.

Depuis le début des pénibles événements qui se sont produits en Somalie, le Royaume d'Arabie saoudite, guidé par le sens de ses responsabilités islamiques historiques et nationales et fidèle à son attachement à l'intégrité territoriale de ce pays frère, a pris l'initiative de prier toutes les parties intéressées de la région de venir à la table de négociation et de régler leurs problèmes de manière à préserver l'unité, la sécurité et la stabilité de la Somalie, afin que ce pays puisse jouer à nouveau son rôle d'appui à la solidarité islamique et arabe.

Il y a tout lieu de penser que la crise sera surmontée; en effet, les progrès réalisés lors de la conférence de réconciliation convoquée sous les auspices de Hassan Goulide Aptidon, Président de la République de Djibouti, prêtent à l'optimisme. La conférence, dont les débats se sont poursuivis dans le Royaume d'Arabie saoudite sous les auspices du gardien des deux mosquées

Le Prince Saud Al-Faisal (Arabie saoudite)

sacrées, le Roi Fahd bin Abdulaziz, a débouché sur un accord de cessez-le-feu et sur l'engagement de toutes les parties d'oeuvrer en faveur de la réconciliation et de l'unité nationale. Nous espérons sincèrement que cela permettra de déboucher sur une réconciliation complète, d'avoir raison de tous les obstacles et de venir à bout de toutes les difficultés que l'on pourrait rencontrer, afin que la sécurité et la stabilité puissent être rétablies dans ce pays frère.

La lutte menée par le peuple afghan pour sauvegarder ses croyances, son indépendance et sa souveraineté exige l'attention de chacun de nous. Le Royaume d'Arabie saoudite a de tout temps appuyé - et continue d'appuyer - la lutte du peuple afghan, qui mérite de jouir de la stabilité sous la direction d'un gouvernement librement élu - un gouvernement qui lui permette de réaliser ses aspirations au maintien de la souveraineté et l'unité de son pays. Le gouvernement du gardien des deux mosquées sacrées espère qu'une solution pacifique répondant à ces aspirations pourra être trouvée. Nous avons déjà rendu hommage aux moudjahidin afghans pour avoir agréé le rapport du Secrétaire général. Nous tenons à saisir cette occasion pour dire combien nous nous réjouissons de la récente décision prise conjointement par les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique et visant à suspendre la fourniture d'armes à l'Afghanistan, ainsi que de leur volonté d'arriver à un règlement final du problème afghan qui garantisse le retour à la paix dans ce pays, pays qui souffre depuis tant d'années et dont la population consent d'énormes sacrifices. Nous sommes également extrêmement reconnaissants au Secrétaire général des efforts louables qu'il fait dans ce sens. Le gardien des deux mosquées sacrées a souligné l'appui du Royaume d'Arabie saoudite à ces efforts, lors d'une rencontre récente avec le Secrétaire général.

Le continent africain a assisté récemment aux victoires enregistrées successivement par le peuple sud-africain, inaugurant une ère nouvelle dans laquelle les lois de la discrimination raciale auront certainement été abolies. A ce stade, nous ne pouvons que dire combien nous apprécions et admirons le peuple sud-africain pour ses réalisations. Nous attendons impatientement le jour où la politique d'apartheid et la discrimination en Afrique du Sud seront devenues caduques.

Le Prince Saoud Al-Faisal (Arabie saoudite)

Le Royaume d'Arabie saoudite a appuyé et continue d'appuyer les efforts tendant à contrôler et à limiter la prolifération des armes de destruction massive et la création de zones exemptes d'armes nucléaires où que ce soit dans le monde. Nous nous félicitons des mesures importantes et positives récemment prises par les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique qui ont abouti à la conclusion d'un traité historique de limitation des armes nucléaires stratégiques. Nous voudrions également louer l'initiative courageuse prise il y a quelques jours par le Président George Bush, qui envisage des réductions importantes des divers types d'armes nucléaires et propose de plus amples réductions en ce qui concerne les plus dangereuses d'entre elles.

Conformément à sa politique en faveur de la paix, le Royaume d'Arabie saoudite a adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et a respecté ses dispositions. Il a également exprimé devant plusieurs instances internationales son soutien aux efforts visant à interdire toutes les armes chimiques et biologiques.

Le gouvernement du gardien des deux mosquées sacrées croit fermement que la région du Moyen-Orient, qui a été le théâtre de plusieurs guerres et a ployé sous le fardeau de la production et de l'importation d'armes variées de destruction massive, est celle qui a le plus besoin de devenir une zone exempte de telles armes.

A cet égard, le gouvernement du gardien des deux mosquées sacrées a déjà exprimé son soutien à toutes les initiatives visant la non-prolifération des armes de destruction massive dans la région du Moyen-Orient.

Aujourd'hui, dans la perspective d'un nouvel ordre mondial, nous espérons que les questions économiques internationales retiendront l'attention de la communauté internationale comme elles le méritent. Nous sommes pleinement convaincus que la paix et la sécurité dans le monde ne sauraient régner ni durer que si elles reposent sur les principes d'égalité, de coopération et de justice. Par conséquent, face aux problèmes économiques en cette période importante pour les relations internationales et compte tenu du nouveau climat international, des efforts devront être déployés pour faire progresser la coopération entre pays développés et pays en développement, étant entendu que la sécurité et le développement économique ne sont que les deux faces de la

Le Prince Saoud Al-Faisal (Arabie saoudite)

même médaille. En effet, il ne saurait y avoir de développement économique sans sécurité, ni de sécurité et de stabilité sans développement économique.

A cette fin, il est nécessaire que les pays industrialisés tiennent leurs promesses d'augmenter leurs contributions à l'aide publique au développement afin d'atteindre les objectifs de la Stratégie internationale du développement adoptée par les Nations Unies. Ils doivent également s'employer à accroître l'efficacité du système monétaire international et à stimuler le commerce international en améliorant les conditions d'accès à leurs marchés des exportations des pays en développement à des prix justes et équitables proportionnels à ceux de leurs propres exportations vers les pays en développement. Les pays industrialisés doivent également contribuer à encourager le transfert d'une technologie adaptée aux besoins et aux exigences du développement dans les pays en développement.

Convaincus de l'existence de liens étroits et d'une interdépendance entre la sécurité et le développement, et soucieux de favoriser la stabilité et le progrès dans le monde arabe, le Royaume d'Arabie saoudite et ses Etats frères, membres du Conseil de coopération des pays arabes du Golfe, ont pris l'initiative d'annoncer la création du programme du Golfe en vue d'appuyer les efforts de développement des pays arabes. Reconnaissant que le financement du développement est en fait une responsabilité internationale collective, le Royaume d'Arabie saoudite invite du haut de cette tribune les nations industrialisées à s'associer à ce programme, à appuyer ses nobles objectifs et à en faciliter la réalisation.

Le nouvel ordre mondial, dont nous observons tous l'émergence, contient à la fois des prémisses d'espoirs et des défis à relever. Nous avons tous la lourde responsabilité d'éviter aux générations futures des erreurs du passé. Nous devons préparer ensemble l'avènement d'un avenir où régneront la paix, la sécurité, la confiance et la compréhension mutuelles et où nos générations futures jouiront de la stabilité et de la prospérité.

Travaillez. Car Dieu verra votre travail, ainsi que ses apôtres et les croyants.

M. MANGLAPUS (Philippines) (interprétation de l'anglais) : Nous nous réunissons aujourd'hui alors que s'achève une année qui a commencé par une crise. Les Nations Unies ont fait face à cette crise et l'ont surmontée.

M. Manglapus (Philippines)

Courageuse au milieu de cette crise, inébranlable face à la menace, se félicitant de recevoir de l'aide mais marchant à l'avant-garde de sa propre défense et du salut de ses voisins, s'est trouvée une nation fière appelée Arabie saoudite. Il est juste que l'Assemblée soit présidée par un homme issu de cette nation, qui a fait preuve d'éminentes qualités de leadership dans des engagements diplomatiques pour son pays, pour sa race, pour sa région et pour le monde. Avec M. Samir S. Shihabi comme Président, nous allons connaître une session historique des plus fécondes.

Ce fut le cas de la session de l'année dernière, au cours de laquelle M. Guido de Marco de la République de Malte a présidé l'Assemblée, et à qui nous devons des réalisations importantes et définitives en ce qui concerne la restructuration et la réforme des Nations Unies. Nous félicitons M. de Marco qui vient de céder la présidence à M. Shihabi.

Je suis certes ici pour parler de mon pays, mais qu'il me soit permis de noter que pendant que je parle pour aucun autre pays, je suis fier que mon pays fasse partie du Comité permanent de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) dont il assume cette année la présidence, Comité auquel les Philippines sont unies par une solidarité toujours plus active avec Brunéi, l'Indonésie, la Malaisie, Singapour et la Thaïlande.\*

---

\* M. Datuk Abdullah Ahmad Badawi (Malaisie), Vice-Président, assume la présidence.

**M. Manglayus (Philippines)**

Les commémorations ont marqué l'histoire de l'Organisation. Par exemple, nous sommes au milieu de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, de la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme et de la Décennie mondiale du développement culturel. Nous avons déjà commémoré les années internationales pour la femme et pour les enfants du monde. Depuis 1973, 21 célébrations de ce genre ont eu lieu à l'ONU. Ces commémorations définissent le caractère des Nations Unies et posent les jalons du progrès de l'humanité en ce demi-siècle.

Il me semble que la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, de 1973 à 1983, a été la source d'inspiration idéologique du mouvement populaire en Afrique du Sud qui, cette année, a tiré une décision officielle, bien qu'elle n'ait été dûment appliquée, pour l'élimination de l'apartheid. Nous avons commémoré solennellement en 1988 le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme au cours duquel a commencé le processus vers la solution définitive de la crise cambodgienne. Cette coïncidence historique rappelle, à mon avis, aux négociateurs que le processus ne pourra être fructueux que s'il débouche sur le droit universel de l'homme à des élections libres et démocratiques. Ce droit, heureusement pour l'histoire, est en train d'être mis en oeuvre au Cambodge. Nous devons féliciter les Sud-Africains et les Cambodgiens de ces deux triomphes de l'homme qui font partie de l'actuelle dynamique humaine, noble et victorieuse que, jusqu'à présent, nous n'avions pas saluée. C'est la dynamique croissante des peuples et elle progresse depuis un quart de siècle. Les peuples ont auparavant été écrasés et leur dynamique souvent rompue. Mais "rien ne peut remplacer le peuple"; c'est ce que m'a dit Alexandre Dubcek à Prague l'année dernière. Les peuples et le temps sont des alliés invincibles.

Cela a donc commencé en Grèce, comme il était à prévoir, où pendant quatre jours de novembre 1973, le peuple, qui au début a été réprimé par l'armée, a remplacé la dictature par la démocratie. Le pouvoir populaire a balayé l'Europe méridionale, bondi en Amérique latine, en Asie, en Europe orientale et aujourd'hui en Afrique australe. Ce ne sont pas seulement des individus héroïques mais des peuples, des masses de gens, qui transforment la face de la Terre. Les Philippines peuvent revendiquer une modeste part du mérite que revêt cette poussée dynamique du peuple. Selon un éditorial du

M. Manglapus (Philippines)

New York Times, les scènes moscovites au cours du récent coup "rappelaient la révolte populaire à Manille".

Le pouvoir populaire est consacré dans la Constitution philippine de 1987 non seulement en termes généraux dans son préambule mais dans son dispositif qui en font une démocratie directe, ainsi que représentative. Comme l'a dit l'un des auteurs de ce document :

"Le fait que c'est le peuple qui élit les représentants ne veut pas dire que le peuple a entièrement confiance en ces représentants; le peuple maintient le droit de réexaminer sa décision."

Notre démocratie directe existe au niveau non seulement des villages mais également du pays. La "démocratie directe", dit l'un de nos sénateurs, "est supérieure à la démocratie représentative". En ce moment même, le peuple des Philippines réunit des signatures en vue d'un référendum national sur le Traité d'amitié, de coopération et de sécurité que nous avons signé avec les Etats-Unis d'Amérique et qui a été rejeté par le Sénat philippin. Dans notre démocratie directe, nous respectons le Sénat mais nous respectons également notre peuple. Senatus Populusque Romanus : le Sénat et le peuple doivent gouverner ensemble.

Cela est-il lié à la mission des Nations Unies? Notre monde est devenu un monde unipolaire. Des doutes existent quant à cette nouvelle situation internationale. Maintenant que l'équilibre bipolaire a disparu, la question qui se pose est celle-ci : qu'est-ce qui empêchera la superpuissance solitaire d'outrepasser ses obligations en tant que gardien du nouvel ordre mondial? L'ultime restriction imposée à cette superpuissance c'est son système même, où le peuple est suprême.

C'est le peuple américain qui a tiré son pays d'une guerre en Asie du Sud-Est qu'il jugeait sans pertinence. C'est ce même peuple qui a applaudi à la victoire de l'Amérique dans la guerre du Golfe qu'il a proclamée inévitable. C'est ce même peuple qui modère l'Amérique en son heure de triomphe. De fait, la démocratie constitutionnelle n'est pas synonyme de paix ni une garantie à toute épreuve contre la violence internationale. Mais où peut-on trouver une instance plus propice à la paix? Où peut-on trouver un contexte plus fertile pour la transparence et la modération?



M. Manglapus (Philippines)

Aujourd'hui les rêves de pacotille qui étaient autrefois théoriques quant à l'accessibilité et à l'ouverture constitutionnelles sont devenus une dure réalité. Les constitutions démocratiques ont un nouvel allié : la technologie. Les mêmes laboratoires qui mettent en valeur la science de la destruction discriminatoire ont fait en sorte que l'humanité peut assister instantanément aux tragédies de toutes sortes et en tous lieux. Ces scènes peuvent horrifier le peuple à un point tel qu'il exigera de ses dirigeants la transparence, mais le peuple doit être libre d'énoncer ses exigences. La transparence électronique peut conduire à la transparence morale, officielle et diplomatique, et ce processus peut mobiliser les forces modératrices de la société.

Nous tenons à dire que nous sommes d'accord sur un autre éditorial remarquable publié récemment dans le New York Times, où il est dit que les spécialistes étrangers ne devraient pas redéfinir la politique intérieure des nations. Mais il y est dit également qu'il y a "tout lieu de proclamer et de promouvoir les valeurs démocratiques". Ce conseil était donné à l'Amérique. Mais faut-il laisser à l'Amérique seule le soin de protéger les valeurs du monde? Ne pouvons-nous pas trouver d'autres proclamateurs ou promoteurs des valeurs démocratiques? Qu'en est-il des Nations Unies?

On a tort de dire que l'Organisation des Nations Unies n'est que le théâtre des Etats, l'agora des idées internationales, le conciliateur de contradictions multilatérales; car elle se situe au-dessus de ces catégories, si uniques, historiques et indispensables soient-elles. L'ONU, à mon avis, est avant tout le proclamateur et le promoteur des valeurs; et - ne ménageons pas nos mots à ce stade - l'Organisation des Nations Unies est le proclamateur et le promoteur des valeurs démocratiques.

La résolution 217 A (III) de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme, ce document retentissant, sont-ils autre chose que le bilan de la démocratie constitutionnelle? Tout est là : le droit à la vie, à la liberté, à l'expression, à la propriété, aux déplacements; à la liberté de réunion, aux services sociaux, à la non-discrimination, à la participation, jusqu'aux élections "honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement", tous éléments et

M. Manglapus (Philippines)

normes essentiels des déclarations nationales des droits. L'Assemblée générale "proclame" ces droits comme "l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations" afin que "tous les individus et tous les organes de la société" s'efforcent de développer le respect de ces droits.

M. Manglapus (Philippines)

Les Nations Unies proclament et encouragent la démocratie en même temps que la transparence et la modération. L'Article 19 donne à "tout individu" le droit "de chercher, de recevoir et de répandre ... les informations" et l'Article 21 identifie le fondement de l'autorité des pouvoirs publics, à savoir la "volonté du peuple" qui est également le dernier rempart contre l'abus de pouvoir.

Treize ans avant la Déclaration des droits de l'homme, il y avait déjà un élément prometteur à cet égard dans la Charte qui a donné naissance aux Nations Unies en 1945. Le préambule de la Charte commence par la réaffirmation de la "foi dans les droits fondamentaux de l'homme" et, à la première occasion, à l'Article 73 b) relatif aux Etats en gestation, elle enjoint aux Nations Unies de développer de "libres institutions politiques" dans les territoires sous sa tutelle.

En fait, dans les territoires sous tutelle, il y a toujours l'heureux défi d'un nouveau commencement. De la même manière, dans cette époque de l'après-guerre froide, il y a le défi d'un nouveau commencement.

De nombreux facteurs ont conduit à la fin de la guerre froide, mais ce serait tourner l'histoire en dérision que de ne pas reconnaître que le verdict final qui a fait tomber les murs a été rendu par les peuples du monde, lesquels souhaitaient mettre fin à l'emprisonnement de leur esprit, de leur âme, de leurs institutions politiques et de leurs économies. Le vent rafraîchissant de la libéralisation est devenu une tempête de démocratie qui, aujourd'hui encore, fait s'effondrer et s'écrouler les derniers remparts de la servitude involontaire.

Si l'Organisation des Nations Unies entend mettre au point une stratégie mondiale de paix qui ne reste pas à un niveau plus ou moins superficiel mais qui s'attaque aux racines mêmes du problème, il faut qu'elle retourne à ses propres racines, qu'elle fasse retentir à nouveau ses déclarations et qu'elle renouvelle son engagement de défendre les droits des êtres humains.

Les nations sont les composantes vitales de cette organisation, laquelle bien sûr ne doit jamais violer leur souveraineté. Mais j'espère avoir démontré que ces mêmes nations, unies, n'ont pas abdiqué leur souveraineté mais lui ont donné un nouvel éclat en s'engageant en leur nom et en celui de "tous les peuples... afin que tous les individus et tous les organes de la

M. Manglapus (Philippines)

société" (résolution 217 A (III), huitième alinéa du préambule) promeuvent ces valeurs qui sont l'essence même de la démocratie constitutionnelle.

Puissent les dirigeants des Nations Unies faire en sorte que toute assemblée des Nations Unies, tout conseil, tout tribunal, tout organe se replonge dans cette mission originelle.

Le monde, prêt à l'action, attend avec impatience que l'on s'engage dans cette voie. De grandes parties du globe se sont elles-mêmes ouvertes au monde en Europe de l'Est, en Afrique, en Asie. Notre grande voisine, la République populaire de Chine, s'est déclarée déterminée à "mettre en oeuvre une politique de réforme et d'ouverture au monde extérieur" et l'Organisation des Nations Unies elle-même a ouvert les bras pour accueillir encore plus de peuples courageux du monde.

Les Philippines saluent tout particulièrement leurs voisins de l'Est du Pacifique, la République de Micronésie et la République des Iles Marshall.

Nous saluons aussi nos deux voisins du Nord, la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée dont l'entrée fraternelle simultanée dans notre assemblée pourrait bientôt restaurer l'unité d'une grande nation unique.

Nous saluons les trois braves nations de la mer Baltique - la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie - qui retrouvent enfin la place qui leur revient dans la communauté des nations.

Enfin, un dernier grand salut au Prince Norodom Sihanouk, ce grand fils de l'Asie, noble par le sang et par les idées, qui conduit maintenant la délégation cambodgienne à cette assemblée.

Ce sont là autant de triomphes du peuple. Depuis 1973, les peuples du monde se sont fait entendre et ils ont triomphé. Ces deux dernières années, l'Assemblée générale a adopté des résolutions sur le développement humain proclamant que les êtres humains sont le but et non pas simplement le moyen du développement.

Les statistiques relatives aux produits nationaux bruts sont dépourvues de sens si elles ne répondent qu'à la question de savoir dans quelle mesure le peuple est bien alimenté, bien logé et bien habillé. Les statistiques de nos bureaux informatisés doivent également répondre à une question beaucoup plus difficile : quel est le degré de liberté de ces peuples?

M. Manglapus (Philippines)

Les annales de l'ONU doivent raconter en détail l'histoire encore inachevée de l'ascension en masse de l'humanité vers la dignité et la liberté.

Puissent les nations du monde applaudir le peuple du monde car ce quart de siècle est celui du peuple.

M. GROS ESPIELL (Uruguay) (interprétation de l'espagnol) : Les événements de ces dernières années et tout particulièrement ceux survenus depuis la dernière Assemblée générale ont infligé un démenti catégorique à de soi-disant prophètes modernes qui prétendaient que l'histoire touchait à son terme. Bien au contraire, l'histoire continue, toujours ouverte et renouvelée. La réalité d'aujourd'hui est la meilleure preuve de l'impulsion irrésistible de la liberté et que les hommes et les peuples finissent toujours par briser les chaînes de l'oppression.

En ce moment, le monde est en train de franchir le seuil d'une nouvelle époque, caractérisée par l'expansion de la démocratie dans le cadre d'un processus ouvert, changeant et inépuisable. Le siècle qui tire à sa fin restera comme celui de la rénovation et de la reconquête de la démocratie. La lutte pour les idéaux démocratiques a été et continue d'être actuellement le grand moteur de l'histoire. Les deux guerres mondiales, qui ont transformé radicalement le paysage politique et les systèmes internationaux en vigueur, ont été pour l'essentiel - mais pas uniquement - des affrontements entre la démocratie et les forces totalitaires.

Nous sommes maintenant en présence d'éléments qui pourraient aboutir à un nouvel ordre international, résultant de plusieurs facteurs mais auquel la démocratie triomphante n'est pas étrangère. Sans que l'on puisse encore parler d'ordre nouveau, encore que l'on puisse constater l'existence de réalités nouvelles, ce qui viendra devra être caractérisé, pour qu'il s'agisse d'un véritable ordre et non d'une simple expression de pouvoir, par le respect scrupuleux des principes fondamentaux du droit international qui sont en essence les principes de la Charte des Nations Unies. Il n'y a pas d'ordre en-dehors du droit et, à son tour, le droit est, par essence, un ordre destiné à préserver la paix. Ces notions essentielles de la philosophie du droit ne peuvent rester étrangères à la réflexion sur la situation internationale actuelle.

M. Gros Espiell (Uruguay)

La fin de la guerre froide, l'entente croissante entre les grandes puissances, les changements politiques en Europe de l'Est, la fin du communisme en tant que doctrine et son effondrement en tant que système politique, la consolidation de la démocratie dans la presque totalité de l'Amérique latine, la fin probable du processus de décolonisation et le mouvement irréversible vers l'élimination de l'apartheid, tels sont des événements qui annoncent la naissance possible d'un nouvel ordre international que nous désirons tous et qui devra prendre racine et continuer à se développer pendant les prochaines dizaines d'années.

L'idée d'un monde bipolaire ne peut plus servir à interpréter les réalités politiques internationales. La nouvelle situation internationale est transformée par les changements et les événements imprévisibles qui surviennent avec l'accélération actuelle du processus historique.

Néanmoins, ce processus qui comporte des éléments positifs pourrait avoir des effets négatifs sur l'équilibre, la paix et la sécurité sur le plan international. Par conséquent, il est étrange de voir côte-à-côte l'espoir et le danger, la lumière et l'obscurité.

Il faut donner à l'humanité des chances concrètes de vivre dans la paix et la prospérité. La génération actuelle a la responsabilité historique de jeter les bases morales, juridiques et politiques de l'avenir. La première étape consiste à reconnaître pleinement cette responsabilité.

Quand nous pensons à édifier un nouvel ordre international, nous ne pouvons simplement imaginer de nouvelles formes du statu quo ou une nouvelle division des pouvoirs dans le monde. Nous voulons garantir une coexistence libre entre les Etats sur la base du respect intégral des principes de la Charte des Nations Unies par tous les membres de la communauté internationale.

L'interdiction de l'emploi de la force, qui implique le respect du principe clef de la non-intervention, devra être renforcé régulièrement, en tant que pierre angulaire de la paix internationale.

Le règlement pacifique des conflits entre les Etats est un principe qui doit toujours être respecté, étant bien entendu que le règlement ou le contrôle des conflits nécessite une coordination adéquate des actions de l'Organisation des Nations Unies et des organes régionaux.

M. Gros Espiell (Uruguay)

La bonne foi dans l'accomplissement des obligations internationales ne doit pas seulement être un précepte moral et un engagement juridique, mais également un élément de sagesse dans la conduite des relations internationales.

Nous devons nous charger conjointement de susciter le respect universel du principe de l'autodétermination des peuples, en harmonie avec d'autres principes du droit international, de façon qu'il ne devienne pas une excuse à l'affrontement ethnique et à une xénophobie qui amène la division. Mais la communauté internationale ne peut rester à l'écart si rien ne réussit à empêcher l'affrontement entre des peuples qui ne souhaitent pas vivre dans un système commun et si la haine, la violence et les combats deviennent les principales caractéristiques de leurs relations. La communauté internationale doit faire face à une telle situation et, pour l'empêcher de devenir une menace à la paix et à la sécurité internationales, elle doit prendre des mesures pour assurer la jouissance pacifique du droit à l'autodétermination.

Eu égard au droit à l'autodétermination, je tiens à préciser que l'Uruguay donne son appui au plan de paix pour le Sahara occidental et à exprimer l'espoir sincère que le référendum aura lieu et que ses résultats seront acceptés.

L'expérience déchirante des années qui ont précédé la crise du Golfe prouve clairement que les Etats doivent agir en stricte conformité avec les obligations découlant des buts et principes de la Charte.

La nouvelle situation internationale offre la possibilité de réaliser des progrès dans les relations internationales. Je tiens à mentionner trois questions de la plus haute importance.

Il s'agit en premier lieu du renforcement du système de sécurité collective. La fin de la guerre froide n'implique pas nécessairement l'élimination de toutes les possibilités réelles de conflit armé. Bien que le danger d'une conflagration mondiale soit moindre, il reste quand même des situations qui menacent la paix et la sécurité.

Le système de sécurité collective établi par la Charte n'a pas été appliqué pendant plus de 45 ans, même s'il a été conçu comme un élément central de l'organisation du monde de l'après-guerre. Il semble que les hypothèses sur lesquelles le système de sécurité collective a été fondé ne se matérialisent que maintenant. Le système suppose une entente politique entre

M. Gros Espiell (Uruguay)

les membres permanents du Conseil de sécurité. L'absence d'une telle entente a paralysé l'Organisation des Nations Unies et a empêché le système de fonctionner.

L'expérience de la crise du Golfe nous oblige à redoubler d'efforts pour faire en sorte que le système fonctionne dans le respect intégral de la Charte. Le système doit être organisé de façon à permettre aux organes compétents de l'Organisation d'exercer un contrôle effectif.

Dans ce contexte, nous ne pouvons manquer de mentionner les événements survenus récemment en Union soviétique, où l'interruption du processus de démocratisation du système par la tentative inconstitutionnelle de coup d'Etat aurait eu des conséquences négatives sur le plan international. Le rétablissement de la légalité constitutionnelle et de ce processus, que mon pays salue comme le fruit du courage et de la détermination du peuple, est à l'origine de la contribution de l'Union soviétique à la paix et au développement du système de sécurité collective.

L'Uruguay a appuyé les actions vigoureuses entreprises par le Conseil de sécurité depuis août 1990, lorsqu'il a décidé d'adopter des mesures collectives contre l'agression de l'Iraq afin de rétablir des droits qui avaient été violés ainsi que la paix et la sécurité internationales.

Cet appui a été accordé sans hésitation, malgré les sacrifices matériels qu'il impliquait pour notre économie, et il se poursuit aujourd'hui avec la décision prise par l'Uruguay d'envoyer des membres de ses forces militaires pour servir dans les opérations de maintien de la paix dans la région. L'Uruguay, qui a subi des dommages d'ordre économique à la suite des mesures appliquées, a invoqué l'article 50 de la Charte pour demander une indemnisation à laquelle il avait et a toujours droit. L'application de l'article 50 est essentielle à l'avenir de la sécurité collective. Il est nécessaire d'adopter des accords pour réglementer l'obligation de prêter assistance à des Etats tiers qui sont affectés.

Aujourd'hui, forte de notre expérience, nous sommes venus à l'Assemblée générale avec le sentiment que nous avons une occasion unique de faire fonctionner le système de sécurité, conformément à la Charte. Ce moment de l'histoire est mis en relief par le fait que ce sentiment est universel, ce qui nous amène à penser ensemble, ouvertement, au recours futur aux pouvoirs conférés au Conseil de sécurité par le Chapitre VII de la Charte.



M. Gros Espiell (Uruguay)

La règle de la proportionnalité dans l'emploi licite de la force, fondée sur les décisions du Conseil de sécurité et sur l'application stricte du droit international humanitaire constitue, par exemple, un élément essentiel pour éviter que ne soit dépassée la limite d'application des mesures prévues au Chapitre VII.

La stabilité future du monde, sa paix et sa sécurité ne dépendent pas exclusivement du bon fonctionnement de mécanismes destinés à être utilisés dans des circonstances exceptionnelles, qui rendent inévitables le recours à des mesures collectives. De là découle la nécessité d'une diplomatie multilatérale préventive, surtout de la part du Secrétaire général. Cette diplomatie préventive permettra à l'ONU d'exercer une supervision et un contrôle sur les situations de conflit potentiel.

Les conflits régionaux, dont certains ont des répercussions extrêmement graves, doivent faire l'objet d'une attention particulière. L'Uruguay veut parler d'un conflit spécifique : celui du Moyen-Orient. Il est nécessaire, grâce à la tenue d'une conférence de paix, d'ouvrir la voie à l'édification de la paix et de la sécurité dans cette région névralgique, tout en assurant le droit des peuples à vivre et à s'organiser conformément à leur libre volonté, ainsi que le droit de tous les Etats à l'existence et à la coexistence dans un ordre fondé sur le droit, la justice et la coopération.

Une deuxième question essentielle est celle du développement du droit international. En cette Décennie du droit international, il est utile de rappeler que l'obligation fondamentale de tout Etat, et la seule qui assure la coexistence pacifique, est le respect de la primauté du droit. Il faut tirer parti de la nouvelle situation internationale pour stimuler le développement du droit international dans tous les domaines.

Le droit relatif au désarmement est appelé à bénéficier particulièrement de cette situation favorable. L'Uruguay espère que le nouveau climat politique suscitera l'acceptation généralisée des traités existants en matière de contrôle et de réduction des armements, ainsi que la conclusion, et surtout le respect de bonne foi, de nouveaux traités porteurs de progrès dans ce domaine.

La concentration d'armements au-delà des nécessités de la défense, tant au niveau mondial que régional, alimente la méfiance mutuelle. Les mesures de

M. Gros Espiell (Uruguay)

désarmement, au contraire, contribuent à la pacification, réduisent les tensions et engendrent un climat de sécurité.

Au cours de l'année dernière, des progrès importants ont été effectués dans la limitation des armes stratégiques en vertu d'accords entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Il y a quelques jours, le Président Bush a annoncé l'élimination unilatérale de toutes les armes nucléaires tactiques et une offre de négociations avec l'Union soviétique pour poursuivre la réduction des armes stratégiques intercontinentales. Ce processus de réduction et de limitation des armes nucléaires tactiques et stratégiques, qui intéresse et concerne évidemment toute la communauté internationale, doit continuer.

En Amérique latine, des décisions ont été prises en vue de consolider la non-prolifération des armes nucléaires dans la région. Le 18 juillet dernier, le Brésil et l'Argentine ont signé, à Guadalajara, un accord bilatéral pour l'utilisation exclusivement pacifique de l'énergie nucléaire. Dans le cadre de la mise en oeuvre de cet accord, les deux pays prévoient l'application des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Ils ont aussi réaffirmé leur volonté d'adopter des mesures propices à la mise en oeuvre du Traité de Tlatelolco, volonté qu'approuve et soutient l'Uruguay.

A cela, il faut ajouter ce qui se passe pour les armes chimiques et bactériologiques et autres armes de destruction massive; là aussi, il faut avancer résolument. La Déclaration de Mendoza, publiée le 4 septembre 1991 par l'Argentine, le Brésil et le Chili, et à laquelle l'Uruguay a adhéré, est d'une très grande importance.

Le développement du droit international en fonction de la réalité actuelle et du nouvel ordre souhaité couvre beaucoup de domaines autres que celui du désarmement. L'environnement, le trafic de stupéfiants, le terrorisme et le commerce international sont quelques-unes des priorités. Ce développement exige le renforcement du principal organisme judiciaire de l'ONU : la Cour internationale de justice. Parmi les nombreuses mesures qui peuvent être envisagées à cet égard, je voudrais souligner l'importance d'une utilisation accrue de son rôle consultatif, ce qui serait possible si l'Assemblée générale accordait au Secrétaire général la compétence nécessaire pour solliciter des avis de la Cour.

M. Gros Espiell (Uruguay)

Troisièmement, je mentionnerai la coopération internationale en faveur du développement. Le panorama économique international, avec sa répartition inégale et injuste des richesses et des possibilités, s'est montré imperméable à la dynamique de changement qui a secoué l'ordre politique. La paix et la sécurité internationales ne pourront jamais être assurées tant que subsisteront les causes économiques de l'insécurité. La paix n'est pas simplement l'absence de guerre. La coexistence dans un monde qui s'est rapetissé et qui a des liens de dépendance avec deux mondes opposés, celui de l'abondance et du gaspillage, d'un côté, et celui de la pauvreté et de la faim, de l'autre, engendre inévitablement la violence.

L'opulence croissante et l'augmentation de la pauvreté sont des caractéristiques paradoxales du monde contemporain. La pauvreté affaiblit la cohésion des sociétés, détruit le fondement des droits de l'homme et entraîne la dégradation de l'environnement. D'où l'importance des questions sociales dans le développement. Il faut donc commencer à préparer le sommet social qui se déroulera dans les prochaines années.

L'absence de progrès scientifique et technique est une des causes d'élargissement du fossé qui sépare le monde développé du monde en développement. Le progrès technique général représente un facteur essentiel pour l'apaisement des tensions Nord-Sud et bénéficie aux pays industrialisés. C'est pour cette raison que l'Uruguay a proposé la création d'un marché commun du savoir, qui est déjà en voie de réalisation au niveau régional, dans le cadre de l'Organisation des Etats américains. Ce marché commun devrait aussi être envisagé au niveau mondial.

Le caractère nécessairement universel de l'ONU signifie que tous les Etats du monde doivent faire partie de l'Organisation. Non seulement l'admission des deux Corées réaffirme cette tendance, mais elle a aussi montré comment résoudre de façon plausible un problème qui constituait un point négatif de la réalité internationale. L'Uruguay souhaite que cette double admission soit un symbole de la volonté de consolider l'universalité de l'ONU comme condition indispensable pour assurer, au niveau de la planète, la paix et la sécurité mondiales.

L'admission de la Lituanie, de la Lettonie et de l'Estonie, chaleureusement appuyée par l'Uruguay, est l'expression de la reconnaissance

M. Gros Espiell (Uruguay)

internationale d'une manifestation juste du droit à l'autodétermination ainsi que la sanction historique de la nullité des Protocoles secrets de 1939 et de l'annexion forcée de ces républiques.

L'entrée à l'ONU des Iles Marshall et de la Micronésie est un événement historique qui montre le stade actuel du processus historique de décolonisation qu'a mené à bien l'ONU.

M. Grou Espiell (Uruguay)

L'importance cruciale de la question de l'environnement, alors que l'on prépare la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui se tiendra à Rio de Janeiro en 1992, nous oblige à préciser la position de l'Uruguay à cet égard.

La question de la préservation de l'environnement et de sa relation avec le développement est une question globale qui doit être examinée sous tous ses aspects : éthiques, culturels, politiques, économiques, sociaux, techniques et juridiques. C'est une question globale, non seulement par elle-même, mais aussi parce qu'elle exige des mesures universelles qui dépassent le cadre des politiques nationales ou sectorielles.

Le progrès des pays en développement et la préservation de l'environnement sont des phénomènes qui sont intimement et nécessairement liés entre eux. Ce serait donc une erreur que de chercher à régler la crise de l'environnement sans accorder l'attention qui convient aux problèmes économiques et sociaux. La Conférence de Rio devra refléter cette relation. L'Uruguay a participé avec les pays de la région au processus d'élaboration du programme de Tlatelolco, approuvé en mars dernier et de la Déclaration de Guadalajara, adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernement d'Amérique latine, d'Espagne et du Portugal, qui contiennent leur position, non seulement sur le plan politique mais également sur le plan technique vis-à-vis du processus de négociation qui aboutira en 1992.

Nous nous trouvons maintenant à une étape critique, à 10 mois seulement de la Conférence de Rio de 1992. L'Uruguay estime qu'il faut à tout prix éviter que Rio ne soit qu'un nouveau Stockholm. Les principes généraux à appliquer en matière de protection de l'environnement doivent être énoncés dans une convention. Les conventions en cours d'élaboration mises à part, il faut que les critères et les principes fondamentaux en la matière soient énoncés dans un instrument conventionnel, je le répète, et non dans une simple déclaration.

Il convient de fixer ainsi les critères qui présideront à la création d'un système juridictionnel qui permettra de régler les différends relatifs à l'environnement et pourra faire juger les délits ou les crimes par un organe ou une chambre judiciaire spécialisée.

M. Gros Espiell (Uruguay)

Il faut déterminer les bases de la responsabilité pour la violation des devoirs inhérents à la protection de l'environnement, et la façon de donner effet à cette responsabilité. L'émission d'éléments polluants provient en majeure partie des pays industrialisés et ce sont eux qui doivent principalement en assumer la responsabilité. Cette responsabilité pourra être commune et partagée, mais il ne faut pas oublier les conséquences d'une politique d'industrialisation sauvage à laquelle le monde en développement a été étranger, et dont les résultats ne doivent pas retomber exclusivement sur lui.

Tout cela suppose un processus inéluctable de codification du droit international de l'environnement. La future charte de la Terre, qui sera adoptée à la Conférence de Rio, doit être un instrument obligatoire et juridiquement contraignant, dont l'objectif sera de créer les conditions propices à un développement durable et de sauvegarder le droit des générations futures à la vie et au bien-être.

Le trafic des stupéfiants et le terrorisme, qui sont étroitement liés, continuent de semer tragiquement la mort et la destruction, de violer les droits de l'homme fondamentaux et de fouler aux pieds les principes fondamentaux de coexistence civilisée. Pour lutter efficacement contre ces deux fléaux, il faut faire jouer tous les ressorts de la coopération internationale. Malgré l'inquiétude que suscite l'expansion alarmante de l'abus des drogues et du pouvoir des trafiquants de drogues, il est encourageant de noter que, grâce à la coopération internationale, des mesures efficaces ont été adoptées, fondées sur l'acceptation de responsabilités partagées entre les pays consommateurs et les pays producteurs.

Cinq années se sont écoulées depuis le lancement à Punta del Este des négociations de l'Uruguay Round dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), destinées à mettre un frein à la vague de protectionnisme qui sape le libre-échange. En décembre dernier, nous pensions que nous étions enfin parvenus à un accord équitable qui donnerait satisfaction aux aspirations légitimes de plus de 100 pays participants. Malheureusement, la réunion qui s'est tenue à Bruxelles, et que j'ai présidée en ma qualité de Président du Comité des négociations commerciales au niveau ministériel, a été un échec, car il n'a pas été possible de mener à leur terme

M. Gros Espiell (Uruguay)

les négociations de l'Uruguay Round. Des divergences de fond ont surgi sur des questions cruciales et lorsque les travaux se sont achevés, le Directeur général du GATT a été invité à prendre des mesures en vue de reprendre les négociations le plus rapidement possible. Le premier semestre de 1991 a été consacré à la relance de ces négociations. A la fin du mois de juillet dernier, on a constaté une volonté renouvelée de poursuivre les travaux à partir du mois de septembre, afin de les achever d'ici la fin de l'année en cours. En ce sens, l'engagement pris par les chefs d'Etat ou de gouvernement au Sommet de Londres des Sept a été encourageant.

Le Groupe de Cairns, dont l'Uruguay est membre, a déjà indiqué que l'Uruguay Round échouerait si l'on ne parvenait pas à une solution satisfaisante en ce qui concernait la libéralisation du commerce des produits agricoles.

Nous nous engageons résolument dans cette étape finale des plus importantes négociations commerciales jamais entreprises et nous ferons tout notre possible pour contribuer à leur succès.

Il est indispensable que les négociations de l'Uruguay Round réussissent en décembre, et qu'elles obtiennent des résultats raisonnables et généralement équilibrés. Si elles échouent, si l'on ne parvient pas à un résultat final acceptable, force sera de constater l'incapacité honteuse de mettre en place, dans le monde actuel, des règles qui favorisent le commerce international libre et non discriminatoire, qui abolissent le protectionnisme et qui encouragent un développement vigoureux.

Respecter et promouvoir les droits de l'homme constituent les fondements de la paix. Aussi longtemps que dans quelque partie du monde la dignité de l'être humain ne sera pas respectée, aussi longtemps qu'existeront des persécutions et des discriminations, aussi longtemps que l'on ne reconnaîtra pas et que l'on ne garantira pas les droits politiques et qu'il n'y aura pas d'élections périodiques libres, la promotion de l'homme restera impossible et le développement économique, social et culturel de l'être humain irréalisable.

Les droits de l'homme doivent être protégés sans discrimination, sans aucun élément de sélectivité politique et sur la base de l'application scrupuleuse du droit international.

M. Gros Espiell (Uruguay)

Nous devons bannir de l'ONU les qualifications inexactes, fondées sur la haine, comme celle qui en 1975, dans la résolution 3379 (XXX) de l'Assemblée générale, qui a assimilé à tort le sionisme au racisme. L'Uruguay, qui a toujours été contre cette infâme résolution et qui a voté contre son adoption, est en faveur de sa révocation. L'erreur de 1975 doit être réparée. Nous rendrons ainsi hommage à la vérité, nous rectifierons un jugement injuste et offensant et nous contribuerons ainsi au processus de paix au Proche-Orient.



M. Gros Espiell (Uruguay)

La démocratisation internationale s'est traduite par une amélioration mondiale de la situation des droits de l'homme dans le monde, mais la situation générale est loin d'être satisfaisante. Il y a des réalités atroces.

Des violations très graves et des conflits armés, internes et internationaux se poursuivent et portent atteinte aux droits de l'homme et au droit international humanitaire.

La situation des droits de l'homme doit être une question prioritaire à l'Organisation des Nations Unies. Le principe de la non-intervention ne doit pas être une barrière protectrice derrière laquelle les droits de l'homme peuvent être violés. Cette vérité ne signifie pas qu'il faut méconnaître le maintien du principe de la non-intervention dans le cadre du respect du droit international, ni accepter un droit d'intervention fondé sur l'appréciation intéressée et politique d'un ou de plusieurs Etats, que l'on ne saurait confondre avec l'obligation collective, décidée par des moyens juridiquement licites, de porter secours et assistance dans de graves cas urgents en matière des droits de l'homme.

L'Uruguay accorde une importance particulière à la Conférence mondiale des droits de l'homme qui aura lieu en 1993 et qui doit apporter une contribution essentielle au respect général, universel et complet des droits de l'homme.

Il faut détacher deux faits récents qui se sont produits récemment en Amérique centrale.

Les accords entre le Guatemala et le Belize qui ouvrent la voie à la paix en El Salvador sont salués par l'Uruguay comme des faits d'une importance extraordinaire et essentielle.

Pour terminer, je voudrais rendre un hommage mérité au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour le travail qu'il a accompli. Son action tout au long de cette dernière année, relatée brillamment dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale, est une contribution exceptionnelle à la paix, à la sécurité et à l'avenir des Nations Unies. La communauté internationale se doit de lui exprimer sa reconnaissance.

L'année dernière, la session de l'Assemblée générale a été fructueuse sous l'habile présidence de M. Guido de Marco, que je suis heureux de féliciter de sa réussite.

M. Gros Espiell (Uruguay)

Cette année, nous devons prendre des décisions capitales en des moments graves qui présentent des problèmes auxquels il faut trouver une solution immédiatement. Compte tenu de l'expérience qu'il a acquise en tant que représentant de l'Arabie saoudite auprès des Nations Unies, l'élection de M. Shihabi à la présidence de nos délibérations permet d'espérer que cette session sera également couronnée de succès. Son habileté et ses connaissances de la réalité internationale, jointes à son sens de la justice, augurent bien du succès de nos travaux.

M. WONG (Singapour) (interprétation de l'anglais) : Je tiens à féliciter l'Ambassadeur Shihabi de son élection au poste élevé de président de l'Assemblée. A un moment capital de l'histoire de notre organisation, son élection montre la confiance que les Etats placent en son pouvoir de nous diriger avec sagesse et efficacité tout au long d'une session qui sera confrontée à de nombreux choix incertains et difficiles.

Je saisis cette occasion pour souhaiter la bienvenue dans la famille des Nations Unies à la République de Corée et à la République populaire démocratique de Corée. L'admission des deux Corée aux Nations Unies ne doit pas les empêcher de s'efforcer de parvenir à une réunification pacifique. En fait, nous espérons que l'entrée des deux Corée aux Nations Unies annonce une atténuation supplémentaire des tensions dans la péninsule de Corée.

Je suis également heureux de souhaiter la bienvenue aux Etats fédérés de Micronésie et à la République des Iles Marshall en qualité de Membres de l'Organisation des Nations Unies. Pays insulaire, Singapour est heureuse de voir d'autres pays insulaires devenir Membres de l'Organisation des Nations Unies. Je souhaite également la bienvenue aux trois Etats baltes, la Lituanie, l'Estonie et la Lettonie dont l'indépendance et la souveraineté sont maintenant reconnues par l'Union soviétique et par de nombreux membres de la communauté internationale, y compris Singapour.

Cette quarante-sixième session de l'Assemblée générale se tient à un moment où se renouvelle la foi dans le rôle que peuvent jouer les Nations Unies dans le monde. Libérée des contraintes de la guerre froide, l'Organisation des Nations Unies a répondu avec une célérité sans précédent à l'invasion iraquienne du Koweït. L'action dans le Golfe a été possible grâce à la coopération des membres permanents du Conseil de sécurité pour régler une

M. Wong (Singapour)

question de paix et de sécurité conformément à ce qu'ont prévu les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies. Cet objectif fondamental de l'ONU a été réalisé grâce à la coopération soutenue et à la communauté accrue d'intérêts des grandes puissances. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la guerre du Golfe a donné de nouveaux espoirs aux petits pays du monde, comme Singapour. Maintenant, nous avons plus le sentiment de vivre dans un monde où les pays peuvent se sentir en sûreté grâce à la capacité de l'Organisation d'assurer leur sécurité au moyen de mesures collectives. C'est là un élément important dans un nouvel ordre mondial.

L'ONU est sortie renforcée et revigorée de la crise du Golfe. De pair avec les changements qui surviennent dans l'ordre politique mondial, elle se transforme graduellement. Dans cette période de changements mondiaux sans précédent, l'Organisation est bien placée pour jouer un rôle de plus en plus significatif. On peut déjà la féliciter du rôle qu'elle a joué dans le règlement des conflits régionaux de longue date, tels que la guerre Iran-Iraq, le conflit concernant la Namibie et les guerres civiles en Angola et au Cambodge.

En tant que pays de l'Asie du Sud-Est, Singapour est particulièrement heureuse de constater les progrès réalisés vers un règlement complet au Cambodge. Ces progrès sont le résultat de l'appui extraordinaire que la communauté internationale apporte depuis 1978, de la persévérance des deux Coprésidents de la Conférence de Paris sur le Cambodge, l'Indonésie et la France, de la coopération des cinq Etats permanents et des Etats régionaux et autres Etats ainsi que du Secrétaire général et du Secrétariat, y compris M. Rafeudin Ahmed et son équipe. Nous voudrions également exprimer notre reconnaissance au Président de la Conférence internationale sur le Kampuchea, au Ministre des affaires étrangères de l'Autriche, M. Alois Mock, et à ses éminents prédécesseurs. Nous exprimons également nos remerciements à l'Ambassadeur du Sénégal, Mme Absa Claude Diallo, et à son prédécesseur qui ont présidé le Comité ad hoc de la Conférence.

Mais notre reconnaissance et nos félicitations toutes particulières vont à S. A. R. le Prince Sihanouk et aux dirigeants des autres factions qui, grâce à une série de compromis et à leur coopération au cours d'un certain nombre de réunions récentes, ont permis un règlement compatible avec le cadre élaboré en

M. Wong (Singapour)

août 1990 par les cinq membres permanents, qui aidera à rétablir la paix et la réconciliation nationale au Cambodge. Nous saluons la présence du Prince Sihanouk à cette session de l'Assemblée générale. Singapour coopérera pleinement avec les Nations Unies et le Conseil national suprême pour faire en sorte que le peuple cambodgien puisse exercer, au cours d'élections justes et libres, son droit à l'autodétermination et puisse vivre en paix et en harmonie dans un Cambodge indépendant. Ce faisant, nous avons tous contribué à réaliser enfin ce que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est cherche à accomplir au Cambodge depuis 13 ans.

M. Wong (Singapour)

Nous espérons que le climat qui règne actuellement aux Nations Unies permettra également de régler les différends et conflits déjà anciens entre les Etats et les peuples du Moyen-Orient. Un règlement durable et équitable instaurant la paix au Moyen-Orient passe nécessairement par des compromis et la réconciliation. Nous demandons aux deux côtés de faire preuve de souplesse et de modération pour la paix et le bien-être de leurs peuples. A cet égard, nous nous félicitons des efforts qui sont faits pour convoquer une conférence de paix sur le Moyen-Orient fondée sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) des Nations Unies. Singapour a toujours reconnu aussi bien le droit d'Israël de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues que le droit du peuple palestinien d'avoir son propre foyer dans les territoires occupés.

Mais bien que nous envisagions avec espoir l'avenir, les bouleversements politiques actuels en Union soviétique, l'un des membres permanents du Conseil de sécurité, nous préoccupent. Il est difficile de prévoir comment sa politique intérieure et extérieure va évoluer. Quel que soit le résultat de la crise, il semble clair que l'Union soviétique sera absorbée par ses problèmes internes pendant quelque temps encore.

Maintenant que la guerre froide et l'affrontement entre les blocs idéologiques concurrents ont pris fin, il est temps que la communauté internationale renforce son système de paix et de sécurité. Chaque fois que le droit international et les principes de la Charte sont violés, des mesures décisives doivent être prises par l'Organisation des Nations Unies. Les mesures collectives prises par cette dernière pour mettre fin à l'occupation du Koweït constituent un cas unique, car la violation des principes fondamentaux de la souveraineté et de l'intégrité territoriale était particulièrement flagrante. Il sera sans doute plus difficile d'organiser la résistance à des défis moins nets. La question qui se pose à la communauté internationale est de savoir comment rendre les Nations Unies plus efficaces dans le monde de l'après-guerre froide.

Singapour est fermement convaincue que les Nations Unies doivent être mieux équipées pour anticiper et prévenir les conflits. Les Nations Unies ont besoin d'un meilleur appareil de contrôle pour que les conflits puissent être endigués et réglés pacifiquement avant que les hostilités n'éclatent. De même,

M. Wong (Singapour)

alors que le Secrétaire général est déjà habilité, en vertu de l'Article 99 de la Charte des Nations Unies, à porter à l'attention du Conseil de sécurité "toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales", nous adhérons au point de vue selon lequel le Secrétaire général devrait avoir une position plus forte et disposer des moyens nécessaires pour exercer son autorité. En outre, il faudrait explorer davantage la possibilité de renforcer les pouvoirs de coercition de l'Organisation des Nations Unies.

Le rôle des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix devrait également être étendu. Elles devraient s'occuper non seulement du contrôle des cessez-le-feu et de la supervision de la fin de conflits entre Etats, mais elles pourraient en outre servir à endiguer les conflits avant qu'ils n'éclatent et ne se transforment en guerres ouvertes. Singapour a appuyé les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en envoyant des observateurs militaires et des unités de police qui ont participé aux missions de maintien de la paix des Nations Unies en Namibie en 1989, à la frontière entre l'Iraq et le Koweït à la fin de la guerre du Golfe et en Angola au début de cette année, comme nous espérons bien pouvoir le faire ultérieurement dans l'année au Sahara occidental.

Nous estimons qu'un système de sécurité doit se fonder sur les principes de la souveraineté et de la sécurité collective, et non pas sur le pouvoir militaire de puissances individuelles, bien que la guerre froide ait pris fin en laissant certains pays dans une position d'influence politique et économique sans précédent. Les mesures de sécurité collective prises par les Nations Unies, telles que définies au Chapitre VII de la Charte, ne sont, d'après certains sceptiques, ni collectives ni sûres si leur application est décidée et dirigée par les grandes puissances, car ces dernières choisiront les objectifs et les cibles.

Tout en étant réalistes quant au rôle dominant des grandes puissances, nous voyons également un rôle pour les petits Etats Membres. Il passerait par un apport de l'Assemblée générale concernant la mise en oeuvre des procédures de sécurité collective des Nations Unies. Afin de pouvoir jouer ce rôle de façon responsable, les pays en développement, qui constituent la majorité des membres de l'Assemblée générale, doivent faire preuve de rigueur en ce qui

M. Wong (Singapour)

concerne le maintien des normes de conduite internationale. Ils doivent être vigilants et rester attentifs à toute violation des principes du droit international.

Au moment où nous abordons une nouvelle ère dans les relations internationales, nous estimons que les Nations Unies ont elles-mêmes besoin d'être aménagées pour pouvoir relever les défis des années 90 et au-delà. Il est temps de mettre à profit le nouvel esprit de coopération aux Nations Unies et de réexaminer les anciennes priorités, la prolifération des institutions et la nécessité de renforcer la coordination entre elles. Les Nations Unies pourraient être revitalisées en simplifiant leur structure et leurs procédures. Pour inspirer confiance, dégager des consensus et obtenir l'appui de la majorité, le processus de réforme des Nations Unies devrait être transparent et démocratique.

Pendant les 40 dernières années, lors de la guerre froide et des tensions qu'elle suscitait entre l'Est et l'Ouest, la tâche la plus difficile et la plus urgente des Nations Unies était d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Tel est toujours l'objectif principal des Nations Unies, mais nous estimons, étant donné la transformation de l'environnement international, qu'elles peuvent devenir la principale instance de promotion du développement économique et social dans le monde grâce à une plus grande autonomie et à une coopération Nord-Sud.

Le problème le plus redoutable auquel est confrontée la communauté internationale est le fossé de plus en plus large qui sépare les pays riches et les pays pauvres. La paix des nations riches ne durera pas si la crise des plus défavorisés dans le monde atteint des proportions effrayantes. Il ne fait aucun doute qu'il appartient avant tout à chaque pays d'assurer son propre progrès économique, mais il appartient aussi à la fois aux pays développés et aux pays en développement d'aider les pays les plus pauvres à s'aider eux-mêmes. L'une des façons de les aider serait de leur fournir une assistance technique et de former leur main-d'oeuvre dans les domaines pertinents du développement. Très souvent, c'est la pénurie de main-d'oeuvre formée et qualifiée, associée à une croissance démographique rapide, qui ralentit la croissance et le développement économiques dans les pays en développement.

M. Wong (Singapour)

Les pays développés peuvent aider les pays en développement en leur fournissant les moyens d'assurer une planification efficace dans le domaine démographique et de bénéficier de meilleurs soins de santé primaires et, surtout, en renforçant et en étendant le système commercial multilatéral et en ouvrant l'économie mondiale pour faciliter les courants d'échanges et d'investissements vers les pays en développement. Les institutions multilatérales et la coopération multilatérale sont aujourd'hui plus nécessaires que jamais. Le monde des années 90 ressemble très peu au monde de 1945, année où les Nations Unies ont vu le jour. Les Etats-nations, éléments de base du système des Nations Unies, maîtrisent de moins en moins les forces extérieures qui façonnent l'avenir. En dépit de tous ses défauts, le système des Nations Unies est le seul système universel dont nous disposons. Il doit être à la hauteur des nouveaux défis auxquels est confrontée l'humanité si l'on ne veut pas qu'il perde son utilité.

Outre l'écart entre les riches et les pauvres, l'un des principaux défis que doit relever la communauté internationale, et qui exige une approche multilatérale, est l'environnement. L'environnement est notre patrimoine commun. La dégradation de l'environnement et l'appauvrissement de la couche d'ozone mettent en danger l'humanité. Les Nations Unies sont l'instance la mieux à même de coordonner les efforts et de s'attaquer aux questions écologiques urgentes, qui sont complexes, qui présentent de nombreux aspects et qui sont liées aux questions de développement.

L'autre problème qu'il faut régler à l'échelon mondial est le problème des stupéfiants. Le trafic des stupéfiants ne peut survivre que si la loi de l'offre et de la demande fonctionne. Il faut s'attaquer à ce problème sur le plan multilatéral, aux sources de la production et dans les pays qui constituent les principaux marchés pour les pourvoyeurs de drogue.

Il est de l'intérêt de la communauté mondiale que les Nations Unies réussissent. Singapour fera tout ce qu'elle pourra pour que les aspirations communes de l'humanité, telles qu'elles se trouvent consacrées dans la Charte des Nations Unies, se concrétisent.



M. SEY (Gambie) (interprétation de l'anglais) : Il y a un an exactement que s'est réuni dans cette salle le Sommet mondial de l'enfance, auquel de nombreux chefs d'Etat ont participé, S. E. Alhaji Sir Dawda Kairaba Jawara, Président de la République de Gambie, notamment. La représentation au niveau le plus élevé à ce sommet, la solennité de l'événement et les décisions de vaste portée qui y ont été prises, et qui devaient conduire à l'adoption de la Charte des droits de l'enfant, soulignent toute l'importance donnée aux femmes et aux enfants. C'est au nom de ces deux groupes extrêmement vulnérables, dont l'espoir et la survie reposent sur le système des Nations Unies, que je voudrais féliciter l'Ambassadeur Shihabi de son élection à la présidence de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Nul doute qu'un diplomate chevronné comme lui, doté de toute l'habileté et de toute l'expérience nécessaires, saura mener nos débats à bon terme. Je suis certain aussi que les espoirs et les aspirations qu'a suscités le Sommet continueront d'inspirer nos délibérations pendant toute la session et qu'ainsi le bien-être et les intérêts de ces groupes cibles primeront toujours dans les programmes et les activités du système des Nations Unies.

C'est aussi un grand plaisir pour moi de rendre hommage à votre prédécesseur, M. Guido de Marco, de Malte, pour la façon remarquable dont il a conduit les délibérations de la quarante-cinquième session de l'Assemblée.

Ma délégation voudrait aussi exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, et à son équipe, pour avoir su mener les affaires de l'Organisation de façon à en raffermir le rôle en tant qu'outil efficace pour sauvegarder et maintenir la paix et la sécurité internationales.

Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter sincèrement, au nom du Gouvernement gambien et de ma délégation, les Gouvernements de la République de Corée, de la République populaire démocratique de Corée, de la République des Iles Marshall, des Etats fédérés de Micronésie et des Républiques d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie, de leur admission en tant que nouveaux Membres des Nations Unies. L'admission de ces Etats comme nouveaux Membres est conforme au principe de l'universalité de notre organisation. Nous comptons sur leur participation active et sur leur contribution positive à la cause de la paix et de l'entente internationales

M. Sey (Gambie)

au sein de la communauté des nations. Pour ce qui est des deux Corée, nous espérons que leur admission simultanée créera un climat propice à la réunification pacifique de la péninsule coréenne.

La quarante-sixième session de l'Assemblée générale a lieu alors que des changements spectaculaires ont lieu dans les relations internationales : la fin de la guerre froide et la bipolarité; des pressions accrues pour une démocratisation plus générale et un plus grand respect des droits de l'homme. En Gambie, les notions de pluralisme politique et de respect des droits de l'homme sont les principes cardinaux de notre politique intérieure et de notre politique étrangère, et nous ne pouvons que nous féliciter de cette évolution. Le respect des droits de l'homme est bon en soi, car il favorise le bien-être individuel. Il est aussi souhaitable pour la société en général dont il favorise le développement économique, social et politique. Toutefois, la notion de droits de l'homme ne doit pas se fonder sur l'opportunisme social et politique. Les notions de démocratie et de pluralisme politique ne peuvent avoir de signification que si elles reposent sur des règles sociales bien établies, sur la primauté du droit, qui régissent et protègent le comportement humain. Autrement dit, pour qu'elle ait tout son sens, la notion de droits de l'homme suppose un attachement aux obligations morales, à l'autodiscipline, à l'ordre, aux responsabilités et au devoir.

Par conséquent, le développement politique et le bien-être économique sont indissociables du respect et de la protection des droits de l'homme et de la dignité humaine. Cela suppose une lutte contre la pauvreté, la faim, la maladie, le sous-développement et le racisme; une lutte pour le bien-être des groupes les plus vulnérables : les femmes, les enfants, les personnes âgées, les malades, les handicapés, les migrants et les réfugiés. En bref, les droits de l'homme sont le droit au développement visant essentiellement le bien-être de la personne humaine.

C'est dans cet esprit que nous continuons de lutter pour la cause des droits de l'homme, en Afrique et dans notre sous-région en particulier. La Gambie, qui accueille le siège de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et le Centre d'études africain sur les droits de l'homme et de la démocratie, est bien placée pour assumer cette responsabilité. Nous continuerons à faire appel aux bons offices de ces

M. Sey (Gambie)

institutions pour mesurer les progrès réalisés et pour promouvoir les droits de l'homme, l'enseignement et la recherche. Nous espérons que la Conférence mondiale de 1993 sur les droits de l'homme offrira à toutes les parties intéressées une occasion unique d'examiner ces questions très importantes, et nous attendons ce moment avec intérêt et beaucoup d'espoir.

Si le respect des droits de l'homme et du pluralisme politique est la condition *sine qua non* pour réaliser le progrès économique et social, le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de tous les Etats, riches ou pauvres, grands ou petits, est indispensable au maintien de la paix et de la sécurité mondiales. C'est pourquoi le succès de la campagne menée dans la région du Golfe pour contrer l'agression et rétablir les droits inaliénables du peuple koweïtien constitue un important jalon dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies. L'an dernier, à pareille époque, le monde était au bord d'une crise dont les conséquences étaient incertaines mais terrifiantes, et c'est grâce au front uni formé par l'Organisation que le conflit a été limité et que la raison et la primauté du droit ont prévalu dans les relations entre Etats.

Le conflit dans la région du Golfe a peut-être pris fin, mais la crise demeure, et elle persistera tant que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité n'auront pas été appliquées. Ma délégation demande instamment à l'Iraq de respecter toutes les résolutions des Nations Unies pour, ce faisant, contribuer à l'instauration de la paix et de la sécurité dans la région et mettre rapidement fin aux longues souffrances inutiles du peuple iraquien.

Depuis la fin de la crise du Golfe, l'idée que le monde se faisait du rôle et de l'efficacité de notre organisation s'est énormément améliorée. L'Organisation des Nations Unies est sortie de la crise avec une réputation non seulement intacte mais considérablement rehaussée. En même temps, nous devons nous féliciter de la coopération et de la solidarité dont ont fait preuve les Etats de la région pour résister à l'agression. Sans cette coopération et cette solidarité, la tâche de l'ONU aurait été bien plus difficile. Ma délégation tient, par conséquent, à féliciter une fois encore les pays du Conseil de coopération du Golfe pour leur unité d'objectif et d'action, qui servira de principe général à la coopération régionale dans le règlement des conflits régionaux.

M. Sey (Gambie)

La paix dans le Golfe ne peut être durable que si elle est liée à une solution globale des problèmes du Moyen-Orient. Nous le savons tous maintenant, la question de la Palestine est le point central du problème du Moyen-Orient. Ma délégation considère qu'au Moyen-Orient, la situation très explosive persistera tant que les Palestiniens se verront nier leurs droits fondamentaux, légitimes et inaliénables à l'autodétermination et à une patrie. Outre les considérations d'ordre politique, social et économique en jeu dans la question palestinienne, il existe également une question intrinsèque des droits de l'homme. Les droits de l'homme des Palestiniens, leur droit à l'autodétermination, à vivre en paix dans leur patrie, leur liberté d'expression, de mouvement et de rassemblement, leur droit à la prospérité et autres droits civils leur sont refusés depuis longtemps, en dépit de plusieurs résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur la question. Cette situation est absolument intolérable. Elle représente une grave menace à la paix, à la sécurité et à la stabilité internationales; et tous les efforts doivent être faits en vue de l'application effective et inconditionnelle de ces résolutions.

Notre politique est basée sur des principes aussi fondamentaux que l'autodétermination, le non-emploi de la force, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats et le respect des droits de l'homme. Nous appuyons donc l'opinion générale exprimée dans cette assemblée en faveur d'un règlement pacifique, juste et durable du conflit au Moyen-Orient. Israël et ses voisins arabes doivent également vivre en paix les uns avec les autres dans des frontières sûres si l'on veut atteindre cet objectif. Par conséquent, tout règlement pacifique global doit être fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et sur le principe de l'échange de territoires contre la paix. Ma délégation se félicite de la prochaine convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient en octobre, sous la présidence commune des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Nous espérons voir la participation pleine et active des Palestiniens dans ce processus de paix.

Je ne peux conclure mon intervention sur le Moyen-orient sans faire allusion aux prises d'otages dans la région. La Gambie considère toute prise

M. Sey (Gambie)

d'otage comme un acte de terrorisme et une violation des droits fondamentaux de l'homme. Nous appelons donc à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages. Nous avons noté avec satisfaction les libérations récentes et nous exhortons le Secrétaire général à n'épargner aucun effort en vue de contribuer à la libération de tous les otages dans la région.

Le démantèlement de l'apartheid est évidemment un élément complexe de la recherche de la paix, du progrès et de la sécurité collective. Car l'apartheid est une menace à la paix mondiale et un affront à la dignité humaine.

A en juger par les événements de l'année écoulée, et malgré quelques revers, la pression internationale continue sur le régime de Pretoria a produit quelques résultats positifs. Néanmoins, ma délégation considère que ce démantèlement systématique des piliers législatifs de l'apartheid ne va pas assez loin. Ce qui est requis de toute urgence, c'est l'élimination pratique de l'apartheid de toutes les facettes de la société sud-africaine et ceci implique le droit de vote pour tous les Sud-Africains. Mon gouvernement est attaché sans réserve à la réalisation de cet objectif. Nous continuerons donc à demander la libération de tous les prisonniers politiques, la déségrégation de toutes les institutions publiques et le plein exercice du suffrage universel des adultes. Nous souhaitons également plein succès à la convocation d'une conférence réunissant tous les partis en vue de la rédaction d'une nouvelle constitution conduisant à l'établissement d'une Afrique du Sud non raciale, unie et démocratique.

La Déclaration d'Abuja sur l'Afrique du Sud adoptée par l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) lors de sa vingt-septième session ordinaire a clairement énoncé la position africaine sur ce sujet. Nous comptons sur le soutien continu de la communauté internationale pour aboutir à une solution fructueuse de problème ennuyeux et très ancien. Nous souhaitons également ardemment que nos frères et soeurs d'Afrique du Sud resserrent les rangs et mettent fin aux effusions de sang insensées qui menacent de faire dérailler le processus vital des négociations.

Quand j'ai pris la parole ici même l'an dernier, la situation au Libéria était horrible et le sort du peuple de cette république soeur était fort pitoyable. Cependant, grâce à la détermination persistante de la Communauté

M. Sey (Gambie)

économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de trouver une solution régionale à la crise, la situation s'est maintenant stabilisée et les perspectives d'une solution durable sont plus grandes que jamais. Ceci résulte en grande partie du fait qu'il existe désormais un engagement total de tous les Etats de la sous-région, ainsi que des parties au conflit, en faveur du plan de paix de la CEDEAO. Je souhaite donc rendre hommage aux membres du Comité de médiation permanent de la CEDEAO et au Comité des Cinq sur le Libéria pour leur sagesse et leur détermination de résoudre la crise au moyen du dialogue et de la négociation, dans leur inébranlable conviction que le conflit ne peut être résolu que par un processus démocratique d'élections libres et honnêtes sous supervision internationale.

A cet égard, ma délégation demande de nouveau aux parties au conflit libérien de continuer à observer l'accord de cessez-le-feu et d'oeuvrer sous l'égide du plan de paix de la CEDEAO à la restauration de la paix et de la normalité au Libéria. Dans le même esprit, ma délégation demande à la communauté internationale de fournir le soutien et l'assistance nécessaires à la CEDEAO et à son Groupe de surveillance et de maintien de la paix (ECOMOG) au Libéria, afin de permettre à ce dernier de s'acquitter efficacement de ses responsabilités, qui ne sont pas de nature exclusivement militaire, mais présentent également une dimension humanitaire.

Une attention accrue est à juste titre portée actuellement sur la revitalisation et la restructuration du système des Nations Unies. Ce processus vise à permettre à l'Organisation des Nations Unies de mieux fonctionner et d'avoir une meilleure rentabilité dans le maintien de la paix et dans la poursuite du développement économique et social, comme le souligne la Charte. Cette question sollicitera notre attention constante au cours de la session. Eu égard aux positions très saines et très analytiques prises sur la question, après des consultations successives, par le Groupe des 77 et par d'autres groupes régionaux, y compris le groupe africain, ma délégation espère qu'avec la volonté nécessaire les nobles objectifs que nous nous sommes collectivement fixés pourront être atteints.

Le renforcement du rôle des Nations Unies est une chose; le bon fonctionnement de la sécurité collective en est une autre. Ce dernier est le devoir sacré de l'Organisation des Nations Unies, devoir que lui a confié la Charte. Néanmoins, ce devoir ne peut être exercé d'une manière bénéfique et

M. Sey (Gambie)

significative que si tous les Etats Membres, individuellement et collectivement, jouent un rôle actif dans la recherche de la paix. C'est cela qui constitue notre sécurité collective. C'est également la seule garantie d'assurer que la pertinence nouvelle du système profite à tous les pays, riches et pauvres. L'Organisation des Nations Unies a apporté une contribution utile à la solution de problèmes de longue date tels que ceux de l'Afghanistan, de Chypre, du Sahara occidental et du Cameroun; et ma délégation estime que les efforts du Secrétaire général sont dignes d'hommage et méritent notre soutien afin de garantir une heureuse issue à ces conflits apparemment insolubles. Pour sa part, la Gambie appuiera ces initiatives et autres initiatives qui visent à obtenir l'autodétermination, la paix et la stabilité dans le monde entier.

M. Sey (Gambie)

La nécessité de débarrasser le monde de tous les types d'armes de destruction massive - nucléaires, chimiques et biologiques - et de garantir que les énergies et les ressources de l'humanité soient utilisées à l'amélioration de la qualité de la vie ici sur notre terre devient de plus en plus souhaitable et urgente. De fait, ma délégation est encouragée par la vive attention ainsi que par le temps et les ressources considérables que les Nations Unies consacrent à la question.

L'évolution sur la scène politique internationale est une source d'espoir pour de nombreux pays, y compris pour la Gambie. Néanmoins, l'évolution sur la scène économique internationale, dans le cadre du processus de négociations commerciales multilatérales, est une cause de frustration et de déception pour de nombreux pays, y compris le mien. Ces déceptions et ces frustrations ne constituent pas seulement un point inscrit à l'ordre du jour de cette session, mais elles ont fait l'objet d'observations détaillées de la part d'orateurs qui m'ont précédé. Je voudrais donc limiter mes observations au rapport relatif à l'examen et à l'évaluation finals de l'exécution du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA).

Ce programme a suscité de très grands espoirs, lors de sa naissance il y a quatre ans. L'idée qui l'avait inspiré - le désir d'améliorer la qualité de vie des peuples africains - était bonne. S'il n'a pas réussi à répondre aux espoirs placés en lui, c'est pour les raisons suivantes : premièrement, il semble que la communauté internationale n'ait appliqué le Programme qu'en paroles, puisque le courant net des ressources vers l'Afrique a en fait baissé pendant la période de planification, de 1986 à 1990; deuxièmement, le Programme s'est développé en même temps que des programmes d'ajustements structurels douloureux, qui ont été appliqués malgré les grands risques qu'ils représentaient pour la stabilité politique nationale; troisièmement - et c'est un point important -, le Programme était une tentative d'isoler le développement et la croissance dans les pays africains de la scène économique mondiale. Il est donc devenu, au mieux, dysfonctionnel et inadéquat dans son cadre partiel.

L'on estime que d'ici la fin de l'année, la production économique mondiale n'augmentera que de 1,2 % par rapport à 2,1 % l'année dernière. Cela



M. Sey (Gambie)

signifie que notre situation économique, qui jusqu'ici allait se détériorant, va encore inévitablement s'aggraver. Malgré l'amélioration régulière de la dette extérieure globale, nous sommes gravement préoccupés en Afrique, en particulier dans notre région subsaharienne, par le fait que la dette extérieure continue de croître plus rapidement que le revenu et les exportations. Cette situation, de toute évidence, est insoutenable, d'autant plus lorsque l'on sait qu'une large part de nos emprunts actuels visent simplement à couvrir notre dette ancienne. Ma délégation est d'avis, par conséquent, que si cette tendance continue sans relâche, la dette extérieure restera une entrave très grave à une croissance et à un développement durables.

La nécessité de redresser le déséquilibre économique actuel exige collaboration et efforts internationaux. A cet égard, ma délégation note avec satisfaction que le Groupe des Sept, dans leur communiqué commun publié à Londres en juillet 1991, soulignait non seulement la nécessité de traiter efficacement du problème de la dette de l'Afrique, mais également le fait qu'il était souhaitable d'encourager les efforts multilatéraux de croissance économique et de développement durables. Nous sommes d'avis que ceci exige la conclusion fructueuse des négociations d'Uruguay, l'abandon du protectionnisme, une augmentation des courants commerciaux et des initiatives en vue de rétablir la confiance, conduisant à l'intégration de l'économie de nos pays au système commercial multilatéral.

Dans cette perspective, l'on peut comprendre pourquoi le Programme d'action n'a pas été de fait une panacée à tous nos maux économiques. Privé d'une approche intégrée et mondiale, il n'a fait qu'aggraver nos problèmes économiques. C'était là, fondamentalement, son point faible. Un appel est maintenant lancé en faveur d'une nouvelle alliance entre l'Afrique et la communauté internationale. Tout en invitant les pays africains à mener des politiques d'investissement, de gestion et de fiscalité saines, il demande l'adoption d'un nouveau cadre conceptuel qui dépasse la conception rigide de l'ajustement structurel préconisé par le Fonds monétaire international. Nous nous félicitons donc de la proposition du Gouvernement du Japon de convoquer une réunion au sommet avec les pays africains pour traiter des graves problèmes économiques de l'Afrique. Nous espérons qu'une telle réunion

M. Soy (Gambie)

donnera un nouvel élan et permettra de se faire une nouvelle perception des problèmes de l'Afrique et des solutions à leur apporter.

Il va sans dire qu'aucun développement économique sensé et équilibré ne peut se faire sans tenir dûment compte des préoccupations écologiques. En matière de bien-être et de progrès pour l'homme, par conséquent, la poursuite du développement économique et la protection de l'environnement sont inextricablement liées. Un développement durable, sain et équilibré est fondé sur la préservation et la protection d'un environnement sain et propre. Le Gouvernement de la Gambie accorde une priorité élevée aux questions d'environnement, tout particulièrement à la bonne gestion et utilisation des ressources de la terre, aux changements climatiques, à la pollution et à la décharge de substances dangereuses, notamment des déchets toxiques, qui menacent gravement l'environnement. Pour arrêter, ou à tout le moins contenir cette crise, nous sommes d'avis que les politiques économiques devraient garantir que l'utilisation des ressources de la terre est soutenable à long terme. Il est donc nécessaire de mettre en place des politiques et des stratégies visant à préserver et protéger l'environnement pour les générations actuelles et futures. Cela exige une mobilisation collective et la mise en commun de nos ressources et de nos efforts pour protéger l'environnement et garantir qu'il en soit dûment tenu compte.

La Gambie espère donc que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui doit se réunir au Brésil l'année prochaine, sera couronnée de succès. Entre-temps, nous prions instamment tous les Etats Membres de participer activement aux négociations et aux consultations en cours qui préparent cette conférence. Nous espérons sincèrement que cet important événement marquera un tournant dans notre quête d'une solution internationale à ce problème écologique créé par l'homme.

L'idée maîtresse de mon intervention concerne les questions des droits de l'homme, de la sécurité, de l'environnement et du développement. Ces questions sont étroitement liées les unes avec les autres et sont traitées de façon adéquate dans le Rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation. En conclusion, je voudrais rappeler à l'Assemblée les paroles du Secrétaire général :

M. Sey (Gambie)

"Aucun système de sécurité collective ne sera viable si on ne cherche pas à résoudre véritablement le problème de la pauvreté et de la misère, qui sont le lot de la majeure partie de la population du monde.

La relance du dialogue Nord-Sud est plus impérative que jamais. Heureusement, il existe maintenant des conditions qui permettront de le faire progresser de façon constructive, sans qu'il soit marqué par les discours creux ou dominé par les controverses idéologiques." (A/46/1, sect. VIII)

Je ne saurais mieux m'exprimer. L'Organisation des Nations Unies, en tant qu'incarnation de nos espoirs et de nos aspirations, devrait s'efforcer de parvenir à ces objectifs. C'est là le but que lui avaient fixé ses fondateurs et c'est notre devoir de faire de cet objectif une réalité pour le bien-être de l'humanité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit dans le cadre du débat général aujourd'hui.

Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse. Je voudrais rappeler aux membres que, conformément à la décision 34/4 de l'Assemblée générale, la durée de la première intervention d'une délégation dans l'exercice de son droit de réponse est limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à 5 minutes, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. MENON (Inde) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation regrette que le Ministre d'Etat des affaires étrangères du Pakistan, dans sa déclaration de ce matin au cours de la séance de l'Assemblée générale, ait essayé d'entraîner les membres de l'Assemblée dans une polémique qui ne saurait ni normaliser les relations entre l'Inde et le Pakistan ni favoriser les objectifs plus larges de la présente Assemblée. Ses propos étaient sélectifs et prêtaient à confusion; ils n'étaient nullement fondés sur la réalité.

L'autodétermination, telle que la définit le Pakistan, pourrait être une recette pour perpétuer le terrorisme et le désordre et pour provoquer la désintégration des Etats dans le monde entier. L'autodétermination ne saurait s'appliquer à des territoires qui font partie d'Etats souverains et indépendants. Quand le Pakistan envisage l'adoption du principe de l'autodétermination et qu'il incite au terrorisme, à la sécession, à l'obscurantisme et au fanatisme dans l'Etat indien de Jammu et Cachemire tout en parlant en même temps avec aisance d'autodétermination dans cet Etat, son hypocrisie et son égoïsme deviennent évidents.

L'accession de l'Inde à l'Etat de Jammu et Cachemire, comme celle de nombreuses autres provinces qui constituent l'union indienne, est définitif. Toute tentative de ressusciter cette question, surtout de la façon détournée adoptée par le Pakistan, est non seulement tendancieuse et anachronique mais aussi infructueuse.

Le fond du problème, c'est l'ingérence ouverte du Pakistan dans les affaires intérieures de l'Inde en s'associant avec des éléments terroristes et sécessionnistes. Les journaux et les ressortissants mêmes du Pakistan ont corroboré ce fait. Une série de personnalités politiques internationales at

M. Menon (Inde)

d'érudits ont témoigné de l'intérêt que porte le Pakistan à cette question. Il n'y a guère de grand quotidien international, de revue ou d'agence de presse dont les représentants n'aient corroboré l'intérêt du Pakistan en se fondant sur des témoignages directs recueillis par eux. Les propres dirigeants du Pakistan et ses hauts fonctionnaires, par implication et parfois même directement, ont admis au cours de conversations officieuses l'intérêt de leur gouvernement et de leurs forces de sécurité pour les terroristes et les éléments sécessionnistes. La plupart des violations de la ligne de contrôle actuel, commises par le Pakistan au cours des derniers mois, étaient destinées à couvrir les terroristes armés et entraînés au Pakistan alors qu'ils passaient de l'autre côté de la ligne de contrôle actuel et s'infiltraient dans le territoire indien.

J'aurais pu faire des références et des citations nombreuses et détaillées à l'appui de mes assertions, mais il y a trop de preuves et elles sont trop claires et trop écrasantes pour que l'on ait besoin de les approfondir ou de les contrôler de l'extérieur ou de rechercher d'autres témoignages.

Le représentant du Pakistan a fait allusion aux prétendues violations des droits de l'homme au Cachemire. Que le Pakistan soutienne des terroristes engagés dans l'un des exemples les plus brutaux, les plus vastes et les plus rudes de violations des droits de l'homme et qu'il essaye ensuite d'accuser l'Inde de telles violations, ce n'est absolument pas crédible. Et que dirons-nous des propres violations pakistanaïses des droits de l'homme sur son territoire telles que l'utilisation de chars pour écraser des émeutes au Béluchistan ou les incidents dans la province de Sindh qui se sont déroulés il y a environ un an, au cours desquels on a entraîné des centaines de gens hors de chez eux et on les a même laissés mourir de faim?

Les garanties et protections constitutionnelles démocratiques des droits de l'homme fonctionnent dans l'Etat de Jammu et Cachemire, comme c'est le cas dans d'autres Etats de l'union indienne. Les violations sont rapidement examinées, les procédures judiciaires sont entamées et les coupables sont menés devant les tribunaux. En même temps, il est du devoir élémentaire de chaque Etat de protéger des vies innocentes et de lutter contre le terrorisme. Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est que le Pakistan fasse une

M. Menon (Inde)

démonstration très claire en agissant effectivement de manière à prouver son intention de maintenir des relations de bon voisinage avec l'Inde. Aussi longtemps que le Pakistan continuera de violer les normes universellement reconnues régissant les relations bilatérales, la réitération de son désir de régler de manière pacifique des différends bilatéraux ne sera aucunement convaincante.

L'Accord de Simla entre l'Inde et le Pakistan n'est pas une recette destinée uniquement à résoudre des problèmes individuels; c'est un cadre sur lequel on s'est mis d'accord de part et d'autre pour entretenir des relations de bon voisinage. Cet accord a aidé à maintenir la paix dans notre région pendant plus de 18 ans. C'est une fois que le Pakistan a commencé à violer l'Accord en se livrant à de la propagande anti-indienne, en internationalisant des problèmes bilatéraux et en commençant à s'ingérer dans nos affaires intérieures en apportant de l'aide au terrorisme et au sécessionnisme, que la base même sur laquelle reposaient la bonne volonté et la coopération entre nos deux pays se trouva sapée.

Toutefois, nous espérons encore que le Pakistan se rendra compte qu'il est grave d'encourager son terrorisme patronné par l'Etat et ses activités dirigées contre les Etats du Punjab et de Jammu et Cachemire, et qu'il reviendra à l'Accord de Simla, dans la lettre et dans l'esprit.

Je puis assurer la présente Assemblée que, si un geste de ce genre est fait par le Pakistan, l'Inde ne manquera pas d'en faire autant.

M. MARKU (Albanie) (interprétation de l'anglais) : Je regrette de prendre le temps de l'Assemblée générale après les déclarations constructives de nombreux orateurs. Néanmoins, je tiens à préciser certains points dont le Ministre des affaires étrangères de la Grèce, S. E. M. Samaras, a parlé ici le vendredi 27 septembre dernier, à propos de mon pays.

Dans sa déclaration, le Ministre des affaires étrangères d'Albanie, M. Muhamet Kapllani, soulignait que l'Albanie connaissait un renouveau démocratique visant à l'épanouissement de la liberté individuelle et au bien-être de l'individu. Les petits groupes ethniques en Albanie jouissent également des fruits de cette révolution pacifique et démocratique que connaît à présent mon pays.

M. Marku (Albanie)

Partant des principes de l'édification d'un Etat véritablement démocratique et humanitaire, les citoyens de la République d'Albanie, quelle que soit leur nationalité, jouissent de droits égaux, dans tous les domaines de la vie. A aucun moment et en aucun cas, la République d'Albanie n'a soumis de droits à des circonstances conjoncturelles ou à des manipulations inter-Etats. La minorité grecque qui vit en Albanie et qui, d'après le dernier recensement de 1988, est d'environ 60 000, et non pas de plusieurs centaines de mille comme l'a prétendu le Ministre des affaires étrangères de Grèce, n'est pas privée de ces droits. La minorité grecque jouit des mêmes droits que le peuple albanais.

Avec l'instauration d'un système pluraliste en Albanie il y a à peine un an, cette minorité jouit du droit d'organisation politique et a même créé son propre parti, qui a pris part aux élections pluralistes. Aujourd'hui, elle a aussi ses propres représentants au Parlement albanais aux côtés des autres partis politiques albanais.

La population de cette minorité s'est intégrée à toutes les structures politiques et d'Etat sans aucune discrimination. Elle jouit du droit d'utiliser sa langue maternelle et d'être scolarisée en grec; elle a sa propre presse qui paraît dans sa langue maternelle. Il existe également un institut pédagogique qui forme des professeurs de grec ainsi qu'une chaire de grec. En outre, la minorité grecque a le droit d'observer ses croyances orthodoxes et de pratiquer sa religion dans des églises et des institutions religieuses.

M. Marku (Albanie)

Je voudrais maintenant en venir à la comparaison faite par M. Samaras entre la minorité grecque, qui comprend plusieurs milliers d'habitants, et plus de 3 millions d'Albanais qui ont vécu sur leur propre terre depuis des milliers d'années mais qui ont été séparés de leur terre natale au début du siècle et rattachés à un autre Etat des Balkans. La comparaison de M. Samaras était sans fondement et dénuée de tout esprit constructif.

Cela dit, je voudrais confirmer que la République d'Albanie, qui s'est engagée sur la voie de la démocratie totale, édifie un Etat fondé sur la primauté du droit, où les droits humains et les valeurs démocratiques sont respectés. Si ces droits du peuple albanais ont été violés par le passé, cela montre que la minorité nationale grecque n'était seule à subir ce sort. Il ne serait pas juste ni équitable de ne mentionner que les violations qui concernent cette minorité.

Je voudrais également rappeler à la délégation grecque qu'elle devrait parler avec la même ferveur des droits de la minorité grecque en Albanie et de la question de Cameria, une plaie ouverte qui devrait être examinée et traitée de façon adéquate par le Gouvernement grec et ceux qui se soucient des droits de l'homme et des minorités. Nous ne pouvons pas échapper à ce problème si nous voulons édifier une nouvelle Europe fondée sur l'Acte final d'Helsinki, la Charte de Paris et les autres instruments internationaux.

M. UMER (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Le représentant de l'Inde, dans l'exercice de son droit de réponse, a soulevé certains points qui sont aussi éloignés de la réalité qu'ils sont égoïstes et trompeurs. Cette assemblée a le droit de connaître les faits. La déclaration faite par le chef de la délégation pakistanaise aujourd'hui contredit, en fait, la plupart des points qui viennent d'être soulevés par le représentant de l'Inde. Cependant, je voudrais réitérer et développer notre position sur certains d'entre eux afin de dissiper toute confusion possible.

On ne peut nier que le Cachemire demeure un territoire contesté. Il n'y a pas de raison légale, politique ou morale pour prétendre le contraire. Le différend du Cachemire figure encore à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, dont les résolutions pertinentes, qui demandent que la décision concernant son avenir soit prise par le biais d'un plébiscite libre et impartial sous les auspices des Nations Unies, restent en vigueur. L'affirmation de l'Inde selon



M. Umer (Pakistan)

laquelle le peuple du Cachemire a demandé son rattachement à l'Inde par le biais d'élections tenues dans le territoire occupé, sous le contrôle de l'Inde, a été clairement rejetée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 91 du 30 mars 1951 et 122 du 24 janvier 1957. Par conséquent, il est évident que la question du Cachemire est un différend qui doit être résolu, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le représentant de l'Inde a également parlé de l'Accord de Simla qui concerne le différend du Cachemire. Je voudrais souligner que l'Accord de Simla reconnaît que le Cachemire est un différend non réglé qui attend un règlement pacifique. Permettez-moi de saisir cette occasion pour réaffirmer l'attachement du Pakistan à un règlement pacifique du différend du Jammu et du Cachemire, sur la base des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et conformément à l'esprit de l'Accord de Simla.

En même temps, il faut dire que l'Accord de Simla n'empêche pas le Pakistan de soulever la question à l'Organisation des Nations Unies, où elle est encore inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Le paragraphe 1 de l'Accord de Simla stipule que la Charte des Nations Unies "régira" les relations entre les parties et n'exclut pas le recours au règlement pacifique des différends tel qu'il est prévu dans la Charte des Nations Unies. Il est cependant faux de prétendre que le Pakistan s'est éloigné de la lettre et de l'esprit de l'Accord de Simla.

Le représentant de l'Inde a également fait des remarques tout à fait injustifiées sur la situation intérieure de mon pays. Je préfère ne pas y répondre bien qu'elles constituent une ingérence grave dans les affaires intérieures du Pakistan. Je voudrais simplement rappeler au représentant de l'Inde que ma délégation a parlé des conditions qui existent dans la partie du Cachemire occupée par l'Inde parce que le Cachemire est un territoire contesté et que le peuple du Cachemire n'a pas encore exercé son droit à l'autodétermination.

La cause fondamentale du présent soulèvement autochtone dans les parties du Jammu et du Cachemire respectivement occupées par l'Inde est imputable au déni par l'Inde du droit à l'autodétermination au peuple du territoire. Les

M. Umer (Pakistan)

tentatives de l'Inde pour réprimer le soulèvement au moyen de violations massives des droits de l'homme n'ont pas réussi à venir à bout de la lutte du peuple du Cachemire.

Bien que le Gouvernement indien ait essayé d'ériger un mur de silence autour du territoire occupé, les cris déchirants du peuple du Cachemire sont arrivés aux portes de la communauté internationale. En février dernier, le membre du Congrès, Dan Burton, a présenté au Congrès des Etats-Unis une résolution qui déplorait les atrocités commises par l'Inde. Le 18 avril, le Parlement européen a adopté une résolution sur les violations des droits de l'homme au Cachemire. Le groupe chargé des droits de l'homme au Parlement britannique a également créé un sous-comité chargé du Cachemire afin de faciliter la restauration des droits fondamentaux, y compris le droit à l'autodétermination, du peuple du Cachemire.

Dans trois rapports qui comprennent 385 pages dactylographiées M. Bahauddin Farooqi, ancien juge, Ministre de la justice du Jammu et de la Haute Cour du Cachemire, a dressé une liste des atrocités commises par les forces indiennes dans le territoire occupé. Bob Wylie, dans un article intitulé "La vallée en feu", qui a paru récemment dans le Guardian de Londres, a cité ces rapports :

"L'abus des droits de l'homme ici sont sans précédent. Il est difficile d'imaginer l'ampleur des événements. Il y a plus de 4 000 demandes d'habeas corpus en attente à la Haute Cour de Srinagar. Aucun membre des forces de sécurité n'est condamné pour l'une de ces violations.

Malgré la force et le règne de la terreur déchaînés par les forces indiennes, la détermination du peuple du Cachemire devient plus forte chaque jour et après chaque acte de brutalité."

Afin de détourner l'opinion publique des mesures répressives adoptées par l'Inde dans le territoire occupé, le représentant de l'Inde a lancé des accusations non fondées contre le Pakistan. Nous rejetons catégoriquement celles-ci. Je voudrais saisir cette occasion pour renouveler l'offre que nous avons faite depuis longtemps, de nommer un groupe d'observateurs neutres chargé d'enquêter sur la situation qui règne au-delà de la ligne de contrôle. Le refus de cette offre par l'Inde montre que ces accusations sont sans fondement.

M. Umer (Pakistan)

La communauté internationale se rend compte tous les jours qu'il est nécessaire d'agir afin de prévenir des violations massives de droits de l'homme. Dans le cas du Cachemire, qui est un territoire contesté, cet organe mondial a la lourde responsabilité d'agir pour persuader l'Inde de respecter les droits de l'homme du peuple du Cachemire, en particulier son droit à l'autodétermination, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

Le Premier Ministre du Pakistan a pris un certain nombre d'initiatives pour entamer un dialogue constructif et positif avec l'Inde en vue de régler les différends qui sont en suspens, notamment le différend du Cachemire, qui nuit aux relations entre les deux pays depuis plus de quatre décennies. Nous pensons qu'un règlement pacifique de ce différend pourrait réduire la tension dans la région de l'Asie du Sud et permettre au Pakistan et à l'Inde de se concentrer sur le développement économique et sur l'amélioration de la qualité de la vie de leurs peuples. Le Premier Ministre du Pakistan a dépêché un envoyé spécial en Inde le mois dernier pour transmettre ce message aux dirigeants indiens. Nous espérons qu'à la suite de cette initiative, les deux pays feront des progrès vers un règlement des différends en suspens, en particulier le différend du Cachemire, dans l'intérêt de la paix et de la prospérité en Asie du Sud.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde, qui a demandé à intervenir dans l'exercice du droit de réponse.

Je rappelle aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la durée de la seconde intervention dans l'exercice du droit de réponse doit être limitée à cinq minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. MENON (Inde) (interprétation de l'anglais) : Je pense qu'il est inutile que je réaffirme que ma délégation souhaite avant tout épargner à l'Assemblée le genre de rhétorique fallacieuse dans laquelle persiste le représentant du Pakistan. Nous avons certainement mieux à faire qu'à polémiquer.

La position de l'Inde sur Jammu et Cachemire est claire; je me contenterai donc de répéter que l'Inde reste disposée à travailler avec le Pakistan, mais que nous attendons qu'il précise ses intentions sur ce point pour normaliser nos relations bilatérales. Le représentant du Pakistan sait que l'Inde a présenté plusieurs propositions à cet égard. Je suis certain que le Pakistan se rendra bientôt compte qu'il serait sage de donner suite à notre démarche au lieu de lancer des attaques contre l'Inde, quels que soient les avantages à court terme qu'il s'imagine pouvoir obtenir par ce genre d'exercice acerbe.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan, qui a demandé à exercer une seconde fois son droit réponse.

M. UMER (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Je tiens à assurer les membres de l'Assemblée que ma délégation n'a nullement l'intention de s'engager dans un débat prolongé et acerbe avec la délégation de l'Inde sur la question de Jammu et Cachemire. Les faits sont simples et tout le monde les connaît. Jammu et Cachemire est un territoire qui fait l'objet d'un différend et dont l'avenir doit être déterminé conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

Le Pakistan cherche à établir des relations d'amitié et de coopération avec tous ses voisins, notamment l'Inde. Nous sommes convaincus qu'une approche constructive du différend au sujet du Cachemire et son règlement

M. Vmer (Pakistan)

pacifique ouvriraient la voie à de nouvelles relations d'amitié et de coopération en Asie du Sud, ce qui permettrait aux gouvernements de la région de consacrer leur énergie au développement économique et à l'amélioration des conditions de vie de leurs populations.

Une fois de plus, nous invitons l'Inde à s'abstenir de toute mesure de répression contre le peuple du Cachemire et à s'engager sérieusement dans la voie de la négociation afin que ce différend déjà ancien puisse être réglé, sur la base de l'exercice, par le peuple de Jammu et Cachemire, de son droit inaliénable à l'autodétermination, comme cela lui a été promis par le Conseil de sécurité et, en fait, par l'Inde elle-même.

La séance est levée à 18 h 55.